



**GRAND
BELFORT**

Rapport d'orientation Budgétaire 2024

Bureau communautaire du 28 novembre 2023

SOMMAIRE

Rappel des dispositions juridiques	3
I. La situation économique nationale et internationale	3
A. Projection macroéconomiques et impact sur les finances publiques	3
B. La Loi de Finances 2024 : quels impacts pour le Grand Belfort.....	8
II. Evaluation du contexte local	10
A. Les dépenses de fonctionnement.....	10
Evolution prévisionnelle des effectifs pour le Grand Belfort	12
B. Une baisse continue de la dotation globale de fonctionnement	14
C. Suppression de la CVAE	15
III. Les orientations budgétaires 2024	15
A. Les recettes de fonctionnement.....	15
B. Les dépenses de fonctionnement.....	16
C. Les ratios de gestion	17
1) Le solde de gestion courante.....	17
2) L'épargne brute	18
3) L'épargne nette	18
IV. Le projet de territoire : « Grand Belfort 2030 »	19
A. La poursuite d'investissements structurants.....	19
B. Projection de la dette	21
V. Le service public des déchets ménagers	23
VI. Les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement.....	24
A. Budget annexe de l'eau	24
B. Budget annexe de l'assainissement.....	30
C. Lotissement artisanal Les Errues	36
Annexes.....	37
A. Eléments de macro-économies issus du document de présentation du PLF 2024 par le Gouvernement	37
B. Eléments sur la dette du Budget Principal	41
C. Eléments sur la dette du Budget Eau	42
D. Eléments sur la dette du Budget Assainissement	43
E. Eléments sur la dette du Budget Lotissement artisanal des Errues.....	44

Rappel des dispositions juridiques

Conformément aux dispositions de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la préparation du Budget Primitif est précédée, pour les communes et établissements publics de plus de 3 500 habitants, d'un débat d'orientation budgétaire.

Ce débat se situe dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Il porte sur les orientations générales à retenir pour l'exercice considéré et répond au besoin d'information du public sur les affaires locales ; il permet aux élus d'exprimer leurs vues sur une politique budgétaire d'ensemble.

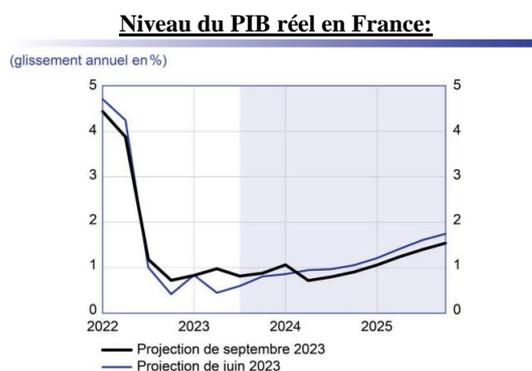
Selon les nouvelles dispositions de l'Article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales issu de la Loi NOTRe, cette délibération, bien qu'elle se limite à prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire, doit faire l'objet d'un vote du Conseil Communautaire.

Le vote du budget primitif est prévu pour le 8 février 2024.

I. La situation économique nationale et internationale

A. Projection macroéconomiques et impact sur les finances publiques

Lors de la présentation du DOB 2023, la projection au niveau national était entourée de fortes incertitudes liées à l'évolution de la guerre en Ukraine. Les aléas portaient à la fois sur les quantités et les prix d'approvisionnement en gaz, les répercussions sur le marché de l'énergie, l'inflation sous-jacente, ainsi que sur l'ampleur et la durée des mesures gouvernementales de protection des ménages et des entreprises. Les différentes révisions des prévisions de croissance illustrent cette instabilité.



Sources : Insee jusqu'au deuxième trimestre 2023, projections Banque de France sur fond bleuté.

Source : *projection macroéconomiques – Banque de France septembre 2023*

Pour 2024 la banque de France estime désormais que l'économie française réussirait à sortir progressivement de l'inflation sans récession, malgré un ralentissement économique.

Dans un contexte où les prix de l'énergie se normaliseraient et où le risque d'une rupture d'approvisionnement paraît éloigné, la croissance économique est annoncée, modérée mais résiliente. L'absorption des chocs majeurs passés, y compris chez nos partenaires économiques,

permettrait une reprise de la croissance française un peu plus marquée qu'en 2023 avec 0,9 % en 2024 et 1,3 % en 2025. Le resserrement des conditions de financement produirait progressivement ses effets modérateurs non seulement sur l'inflation mais aussi, transitoirement, sur l'investissement. La consommation des ménages ne redémarrerait que graduellement.

POINTS CLÉS DE LA PROJECTION FRANCE EN MOYENNE ANNUELLE

(révisions par rapport à juin 2023 en italique)	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
PIB réel	1,9	- 7,7	6,4	2,5	0,9	0,9	1,3
	<i>0,0</i>	<i>0,2</i>	<i>- 0,4</i>	<i>- 0,1</i>	<i>0,2</i>	<i>- 0,1</i>	<i>- 0,2</i>
IPCH	1,3	0,5	2,1	5,9	5,8	2,6	1,8
	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>0,2</i>	<i>0,2</i>	<i>- 0,1</i>
IPCH hors énergie et alimentation	0,6	0,6	1,3	3,4	4,2	2,8	2,1
	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>- 0,2</i>	<i>- 0,2</i>	<i>0,0</i>
Taux de chômage (BIT, France entière, % population active)	8,5	8,0	7,9	7,3	7,2	7,5	7,8
	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>0,1</i>	<i>0,1</i>	<i>0,2</i>
Pouvoir d'achat par habitant ^{a)}	2,2	0,0	2,3	- 0,1	0,6	0,7	0,5
	<i>0,0</i>	<i>0,1</i>	<i>0,3</i>	<i>0,0</i>	<i>1,0</i>	<i>- 0,2</i>	<i>0,0</i>
Dette publique (en % du PIB)	97,4	114,7	112,9	111,8	109,5	109,4	110,2
	<i>0,0</i>	<i>0,1</i>	<i>0,0</i>	<i>0,2</i>	<i>- 1,2</i>	<i>- 1,6</i>	<i>- 1,5</i>

Données corrigées des jours ouvrables. Taux de croissance annuel sauf indication contraire. Les révisions par rapport à la prévision de juin 2023, fondées sur les comptes trimestriels du 28 avril 2023, sont indiquées en italique, calculées en points de pourcentage et sur des chiffres arrondis. Projections fondées sur les comptes trimestriels du 31 août 2023 et réalisées sous des hypothèses techniques établies au 22 août 2023.

a) Rapporté au déflateur de la consommation.

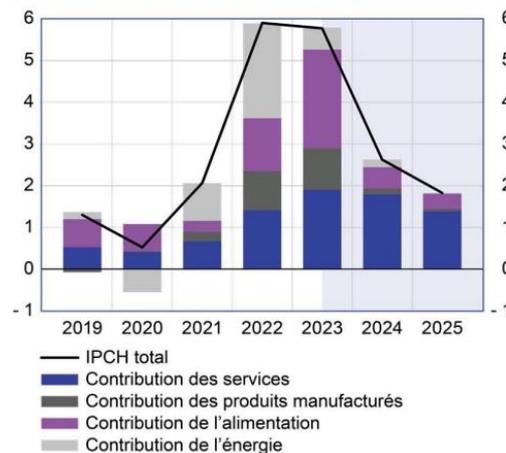
Sources : Insee pour 2019 à 2022 (comptes nationaux trimestriels du 31 août 2023), projections Banque de France sur fond bleuté.

Source : projection macroéconomiques – Banque de France septembre 2023

L'inflation a atteint environ 7% au sens de l'indice IPCH au début de 2023, tirée par les prix de l'énergie et les prix de l'alimentaire, cependant l'inflation devrait descendre de son plateau pour atteindre 4,5 % à la fin 2023 (moyenne annuelle 5,8%) et environ 2% en 2024-2025.

Décomposition de l'IPCH (indice des prix) et contribution des différentes composantes de l'inflation :

(croissance annuelle en %, contributions en points de pourcentage)



Sources : Insee jusqu'au deuxième trimestre 2023, projections Banque de France sur fond bleuté.

Source : projection macroéconomiques – Banque de France septembre 2023

L'économie mondiale apparaît à la mi 2023 moins contrainte qu'il y a un an par les conséquences directes des chocs survenus ces dernières années (pandémie de Covid-19, guerre en Ukraine notamment). Les restrictions sanitaires ont été levées en Chine, les coûts de l'énergie et ceux de nombre de matières premières ont reculé par rapport aux sommets atteints au printemps 2022.

En mai 2023, pour la première fois depuis un an, le glissement annuel des prix à la consommation en France, est descendu de son plateau qui se situait autour de + 6% et pourrait descendre à environ

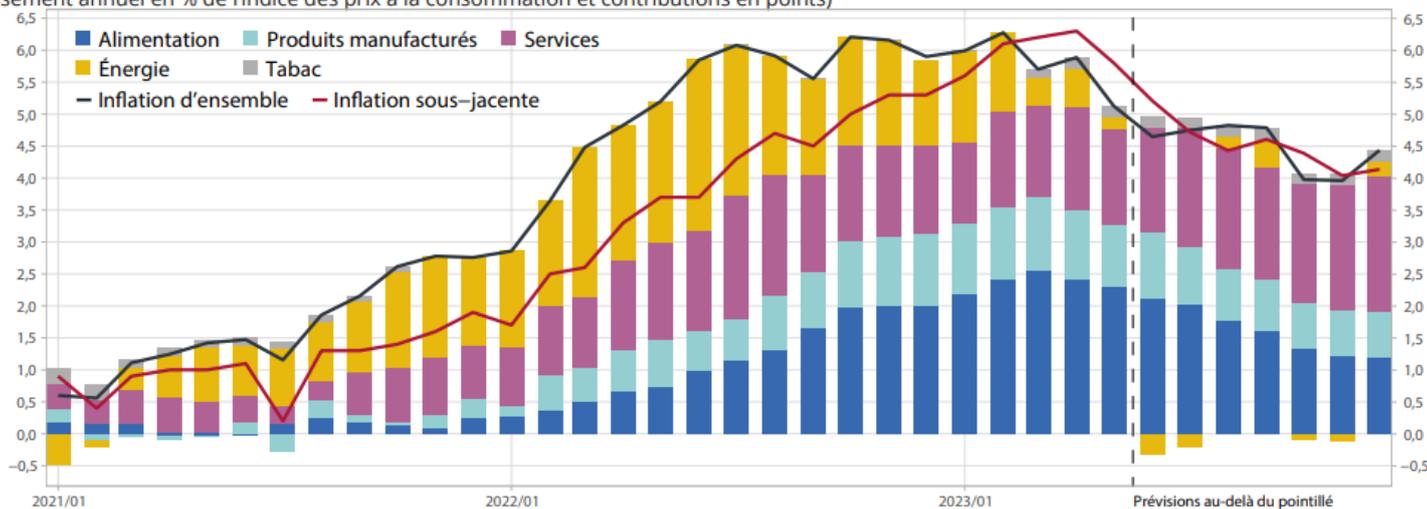
3,2 % en 2024 puis 2,1% en 2025. Ce recul de l'inflation s'explique notamment par la baisse des produits pétroliers, mais aussi par le ralentissement des prix d'autres biens et services y compris ceux de l'alimentation (qui a toutefois augmenté de + 14% sur un an).

Cependant le contexte géopolitique, encore incertain, pourrait impacter l'inflation qui demeure élevée en Europe, la baisse des cours de l'énergie peut tarder à bénéficier à l'ensemble des acteurs économiques compte tenu d'engagements contractuels parfois fixés au plus fort de la hausse, de même, les fluctuations des cours des matières premières peuvent mettre plusieurs trimestres avant de se répercuter aux prix au détail.

Dans ce contexte économique, l'INSEE prévoit néanmoins une baisse de l'inflation dans les mois à venir sans cependant retrouver le niveau connu avant crise et sans certitude quant au maintien des cours actuels de l'énergie pour l'hiver 2023-2024.

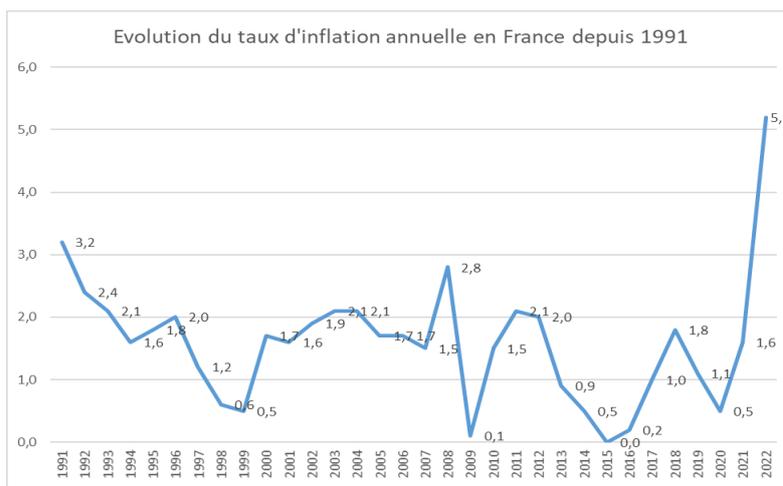
► 1. Inflation d'ensemble et contributions par poste

(glissement annuel en % de l'indice des prix à la consommation et contributions en points)



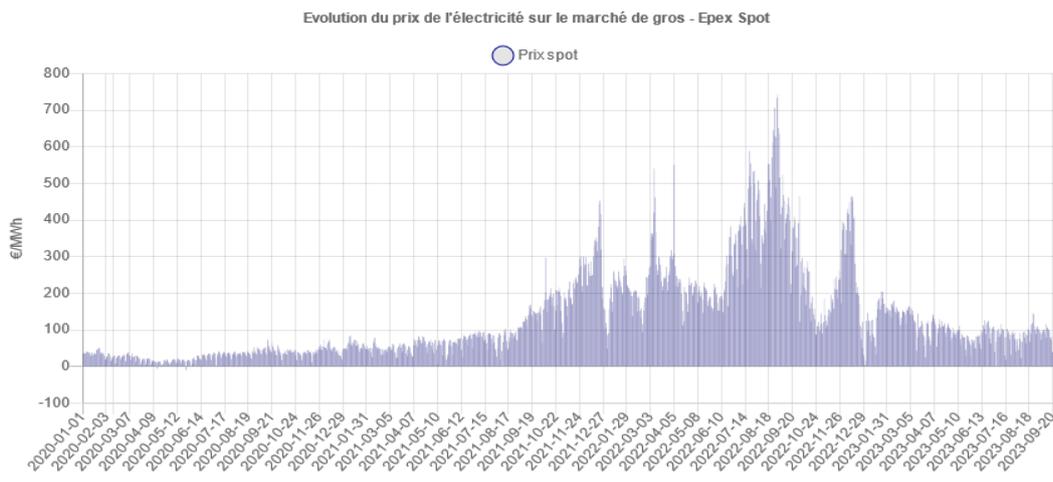
Lecture : en avril 2023, l'inflation d'ensemble s'élevait à 5,9 %. L'alimentaire y contribuait à hauteur de 2,4 points tandis que les produits manufacturés y contribuait à un peu plus d'un point.

Source : Insee.



Graphique selon données : Insee, indices des prix à la consommation.

Pour l'ensemble des acteurs économiques dont les collectivités locales, les variations importantes, tant sur les prix de l'énergie que sur le niveau d'inflation pouvant encore impacter les marchés publics, constituent une problématique d'une ampleur majeure à la durée encore inconnue.



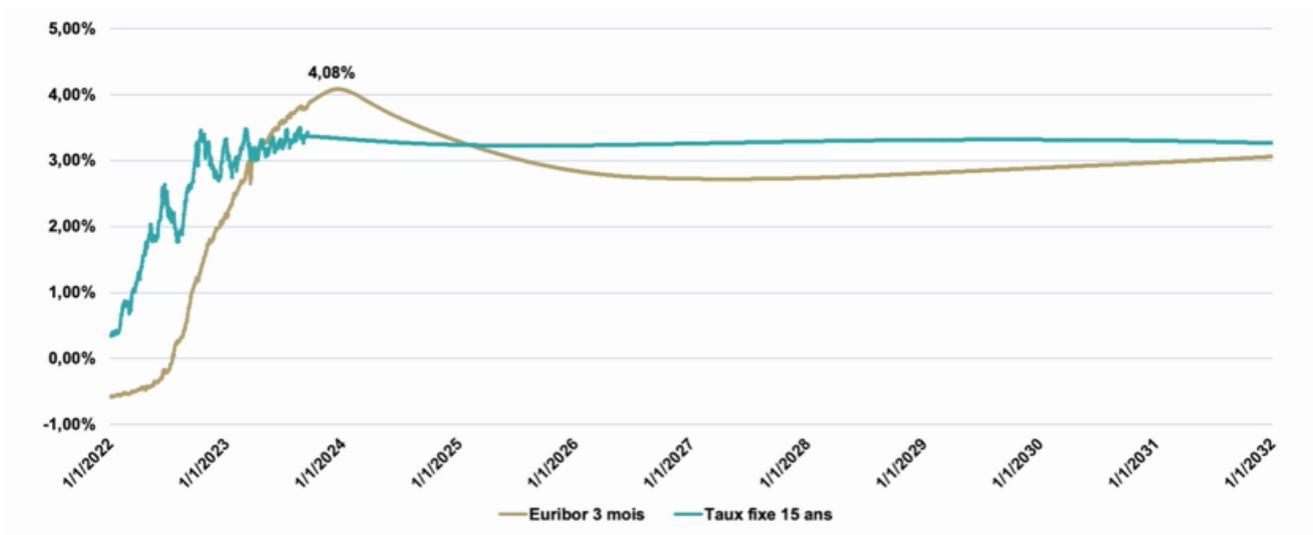
Les taux d'intérêts subissent également cette incertitude et ce contexte haussier. Afin de limiter l'inflation, la Banque Centrale Européenne (BCE) poursuit sa politique de resserrement monétaire en augmenté ses taux directeurs de 0,25 points en septembre 2023 effectuant une dixième hausse d'affilée.

Ce contexte induit automatiquement une hausse des taux proposés par les établissements bancaires. Après plusieurs années où les collectivités ont pu emprunté en dessous de 1%, en septembre 2023, le taux 15 ans se situe environ à 3,5 % et le taux Euribor 3 mois est estimé environ à 4,08% pour l'horizon 2024 (auxquels il faut ajouter la marge d'environ 1%, soit 4,5 %). Les banques centrales approcheraient de la fin de leurs hausses de taux sur 2024 en raison d'une inflation qui serait en baisse et sous la pression des conséquences de la hausse des coûts d'emprunt.

Parallèlement, le livret A sur lequel est indexé une part de l'encours des collectivités locales, a fortement progressé ces derniers mois compte tenu de l'inflation et l'Etat l'a exceptionnellement fixé à 3 % pour une durée de 18 mois jusqu'au 31 janvier 2025.

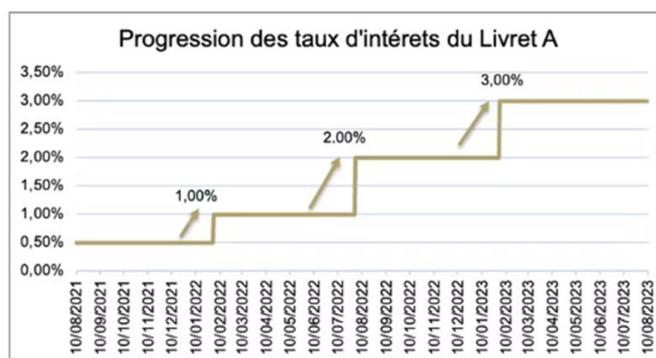


Source Finances actives présentation du 19/09/23



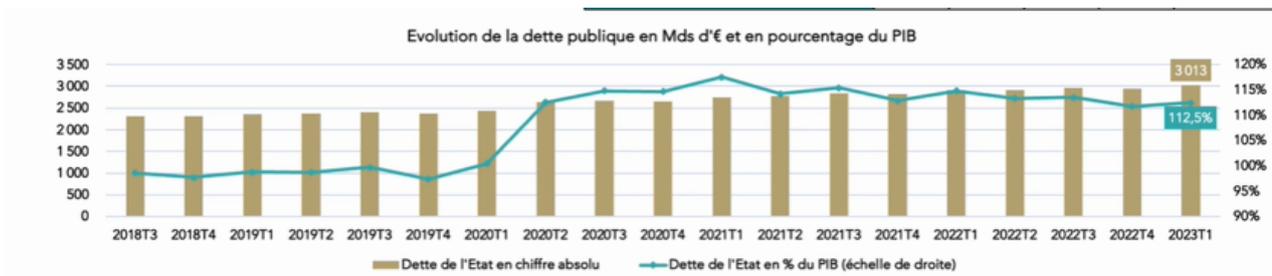
FinanceActive
une entreprise Atlas Group

Source : Finance Active



Sur 2023, le taux moyen de la dette des collectivités locales augmente, à la fin du premier trimestre 2023, la dette publique au sens de Maastricht augmente de 63,4 Md€ et s'élève à 3 013,4 Md€. Exprimée en PIB, elle augmente de 0,7 point par rapport au quatrième trimestre 2022 et s'établit à 112,5% pendant la dette des administrations publiques locales reste relativement stable.

	2021 T1	2022 T2	2022 T3	2022 T4	2023 T1
Ensemble des adms. Publiques	2 913	2 919	2 959	2 950	3 013 (+63)
Dont :					
- Etat	2 292	2 309	2 345	2 360	2 408 (+48)
- Organismes divers d'adm centrales	75	71	72	75	72 (-3)
- Administration publiques locales	245	248	242	245	245
- Administration sécurité sociale	300	291	300	271	288 (+17)



FinanceActive
une entreprise Atlas Group

Sources : INSEE

B. La Loi de Finances 2024 : quels impacts pour le Grand Belfort

Les principales mesures issues du PLF 2024 ne sont pas encore arbitrées à ce jour. Cependant parmi les principales mesures impactant les collectivités locales il y a l'aménagement de la suppression de la CVAE et l'évolution de la TVA et des dotations.

Pour mémoire en 2021, les recettes fiscales de l'ensemble des collectivités locales ont été modifiées par deux réformes : la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et la diminution des impôts de production.

A ce jour, si le gouvernement confirme la suppression totale de la CVAE, il a cependant été décidé que cette disparition se ferait en deux temps. Le PLF 2023 prévoyait que la cotisation due par les entreprises redevables serait diminuée de moitié en 2023. Le PLF 2024 précise que la suppression de la CVAE pour les entreprises serait totalement effective en 2027. L'article du projet de loi prévoit également une compensation via la TVA. Il est prévu de diviser la fraction de TVA qui sera attribuée aux collectivités en deux parts : l'une fixe correspondant à la moyenne des recettes de CVAE de 2020, 2021, 2022 et 2023 (ce qui implique une nécessaire exhaustivité des recettes de CVAE perçues sur ces exercices), l'autre dynamique, qui sera affectée à un fonds national d'attractivité économique des territoires.

Calcul de la compensation	
	Calcul de la compensation
PART 1 : part individuelle fixe	Moyenne CVAE entre 2020 et 2023 + compensation d'exonération de CVAE entre 2020 et 2023
PART 2 : part « dynamique »	Reversement en fonction de l'évolution de la TVA nationale via le fonds national de l'attractivité économique des territoires (FNAET). Pour 2023 : 600M€ répartis avec comme clé de répartition: 1/3 en fonction des bases de CFE et pour 2/3 sur en fonction des effectifs. Pour 2024 : une proposition de décret présenté au CFL prévoit la même répartition pour 2024 mais un changement de règle à compter de 2025 (avis défavorable du CFL)

Au titre des groupements à fiscalité propre, depuis 2021, le Grand Belfort perçoit une fraction de la TVA à la place de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Celle-ci évolue chaque année dans les mêmes proportions que celle du produit national de TVA. Reversés par douzième, l'Etat procède chaque année à une actualisation des versements au cours du dernier trimestre de l'année en fonction de l'évolution constatée en n-1, ce qui a conduit Grand Belfort à constater une hausse de 705 K€ en octobre 2022 (+ 983 K€ par rapport à la 1ère notification). En octobre 2023, cette variation devrait être cette fois moins favorable au Grand Belfort et conduirait à une baisse de - 500 K€ par rapport à ce qui avait été voté et communiqué en mars. Pour 2024, les hypothèses retenues jusque-là dans le ROB du Grand Belfort sont de 4,3 %. Le mode de calcul retenue accroît l'incertitude sur cette recette.



FRACTION DE TVA 2023 et 2024 QUELLES HYPOTHESES RETENIR ?

Rappel du processus



FinanceActive
une entreprise At&T Group

Sources : LF 2023, PLF 2024 et Finance Active

Le PLF 2024 est décrit comme un budget vert avec l'objectif affiché du verdissement des dépenses publiques à travers la pérennisation et l'augmentation du fonds vert pour tous projets renforçant la performance environnementale (rénovation des bâtiments, prévention des inondations, recyclage des friches etc.) mais aussi par la mise en place de dotations vertes pour les projets concourants à la transition écologique :

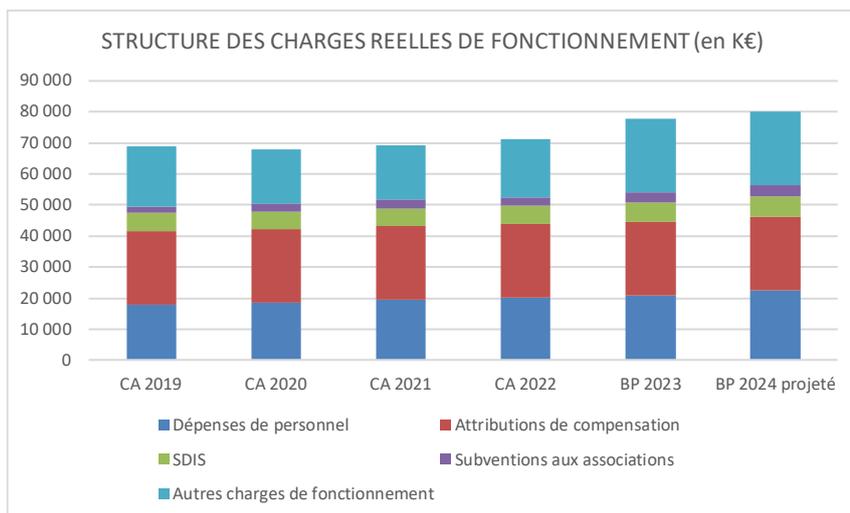
	DSIL	DPV	DETR	DSID
Enveloppe 2024	570 M€ (+ 111 M€ DSIL exceptionnelle)	150 M€	1,046 Mds€	212M€
% part consacrée à la transition écologique	30% (25% en 2022)		20% (0% en 2022)	25% (0% en 2022)
Eligibilité	Communes et EPCI à fiscalité propre en métropole ainsi que les PETR	Communes défavorisées et présentant des dysfonctionnements urbains	Communes et EPCI < à 20 000 hab. + PF par hab. < à 1,3 fois PF par hab. moyen de la strate	Départements de métropole et d'Outre Mer, métropole de Lyon et collectivités à statut particulier
Objet	Rénovation thermique, transition énergétique, mise aux normes; développement du numérique, équipements liés à la hausse du nombre d'habitants	Education, culture; emploi, développement économique, santé ; sécurité, social...	Economique, social, environnemental et touristique, pour développer ou maintenir les services publics	Dépenses d'aménagement foncier et d'équipement rural
Attribution	Par le préfet de région	Par le préfet de département	Par le préfet de département	Par le préfet de région

Sources : LF 2023, PLF 2024

II. Evaluation du contexte local

A. Les dépenses de fonctionnement

Selon les estimations les dépenses de fonctionnement pourraient évoluer de 3% en 2024 (+2,5 M€) principalement en raison de l'impact des revalorisations salariales et de la contribution au SDIS. L'exercice 2023 a été fortement marqué par l'augmentation des prix de l'énergie.



Les charges à caractère général

Si les dépenses d'énergie s'annoncent à la baisse compte tenu du contexte du vote du budget 2023 et qu'elles devraient diminuer d'environ 20 % en 2024, les autres postes de dépenses sont encore fortement impactés par la crise et par l'inflation. La rationalisation des dépenses des déchets ménagers devrait permettre d'en amoindrir l'impact.

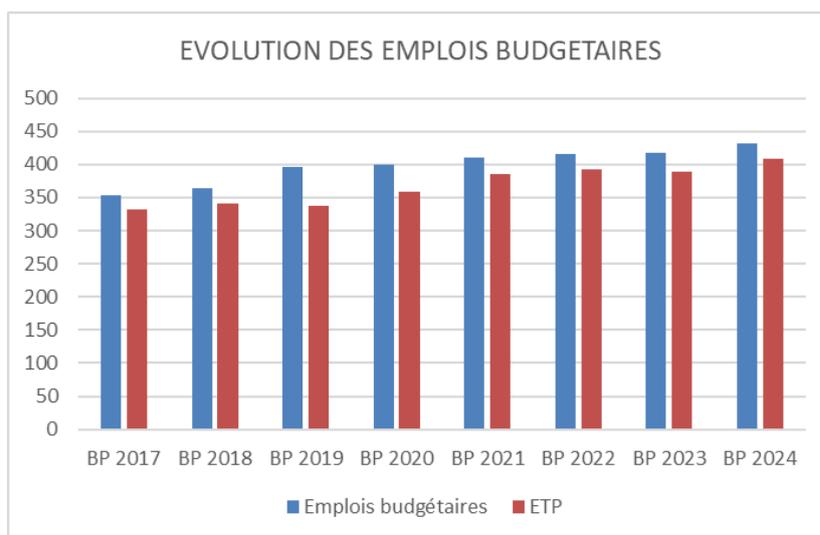
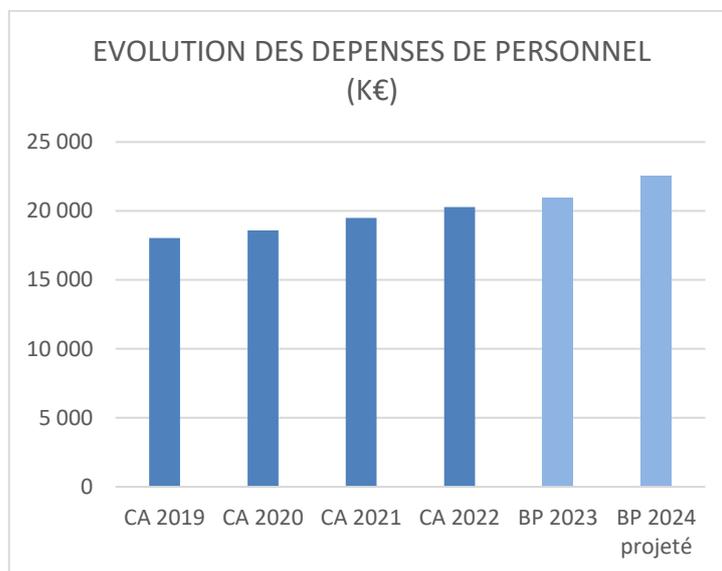
Au total, les charges à caractère général devraient diminuer de 557 K€ en 2024 par rapport au budget primitif 2023.

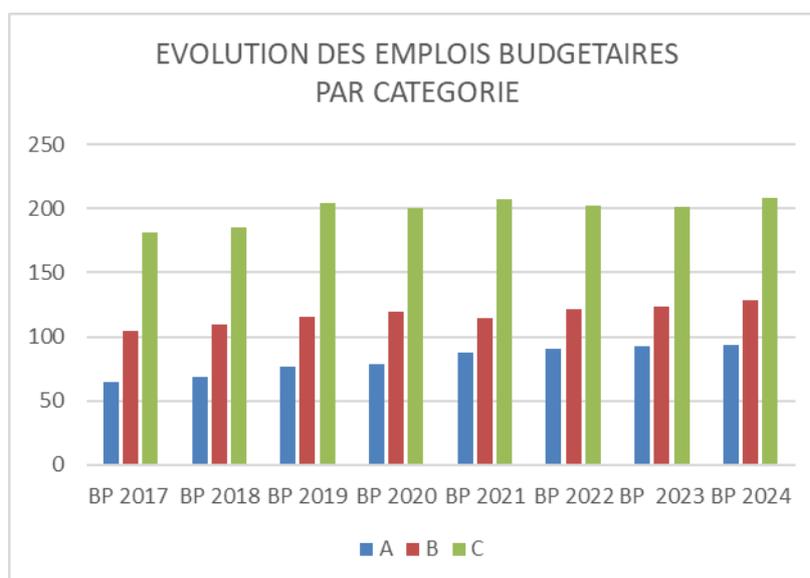
En K€

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP 2023	BP 2024 estimé
Charges générales - budget principal	12 455	15 524	13 200	13 537	14 298	18 257	17 700
Dont service Déchets Ménagers	8 489	10 816	8 547	8 497	8 788	10 039	9 315

Les dépenses de personnel du budget général

Il est envisagé une progression des dépenses de personnel à + 5 % par rapport au CA 2023 estimé. Parmi les principales évolutions, il est prévu une revalorisation des premiers échelons des catégories C, le dégel du point d'indice en année pleine et les augmentations du SMIC.





Evolution prévisionnelle des effectifs pour le Grand Belfort

La hausse constatée des emplois budgétaires sur le budget principal du Grand Belfort est principalement liée à la réorganisation de la direction de la Prévention et de la Valorisation des Déchets et notamment du service des déchèteries. En effet, afin de délivrer une meilleure qualité de service aux usagers, il a été proposé, lors du CST du 11 mai 2023, d'élargir l'amplitude d'ouverture et de les ouvrir sur la période méridienne. Cette réorganisation a fait l'objet de créations de postes clairement identifiées soit :

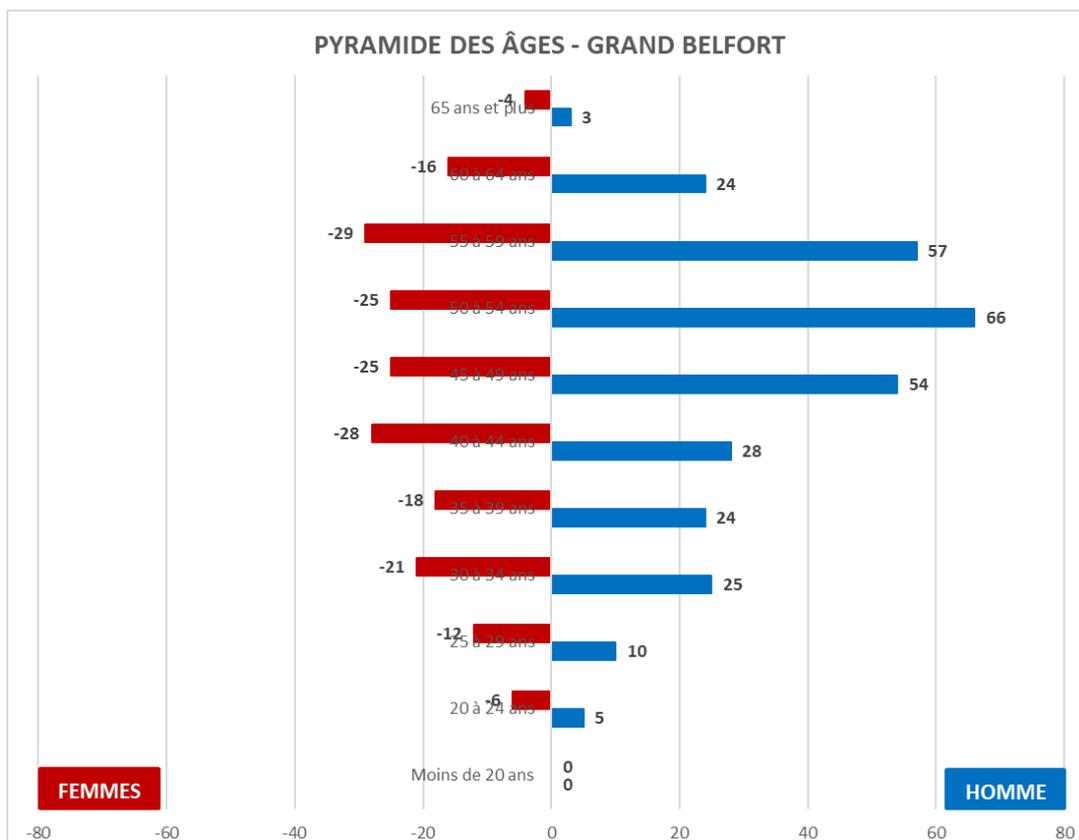
- Deux responsables de déchèterie
- Deux chauffeurs polyvalent en déchèterie
- Quatre agents de déchèterie

Par ailleurs, il a été créé 2 postes d'acheteur au sein de la direction des Affaires juridiques, 1 poste d'assistant administratif SQVT et 1 poste de juriste RH au sein de la direction des Ressources humaines ainsi qu'un poste d'assistant administratif au sein de la direction de l'Urbanisme.

La représentation des emplois budgétaires et ETP est globalement stable pour les budgets Assainissement et Eaux.

Au cours de l'année 2023, le nombre de procédures de recrutement a augmenté de plus de 33% par rapport à l'année 2022. Cette augmentation est essentiellement liée aux créations de postes (18%), aux mobilités internes (14%), aux départs en retraite (12%), aux mutations vers d'autres collectivités (12%) et aux démissions (12%).

Cette tendance devrait se confirmer dans les années à venir. En effet, la pyramide des âges révèle un âge moyen élevé au sein de la collectivité. (28% de l'effectif a plus de 55 ans).



Les dépenses de personnel 2023

La progression de la masse salariale en 2023 reflète les mesures nationales prises en faveur du pouvoir d'achat des agents publics face à l'inflation.

- **Augmentations du SMIC et de l'Indice Minimum de Traitement**

Le SMIC mensuel brut a été augmenté à deux reprises au cours de l'année :

- 1,81% au 1er janvier 2023
L'indice minimum de traitement des agents publics a été relevé en conséquence, et fixé à l'indice majoré 353.
- 2,22% au 1er mai 2023
L'indice minimum de traitement des agents publics a été relevé en conséquence, et fixé à l'indice majoré 361

- **Revalorisation des grilles indiciaires de début de carrière en catégorie C et B**

Les grilles indiciaires de début de carrière en catégorie C et B ont été revalorisées afin de rétablir une progressivité des rémunérations.

Cette mesure a concerné près d'une centaine d'agents de la collectivité, dont l'indice majoré a augmenté de 1 à 9 points mensuels.

- **Augmentation de la valeur du point d'indice**

A la suite du dégel historique du point de l'indice de traitement des agents publics au 1er juillet 2022, le point d'indice a à nouveau été augmenté de 1,5% au 1er juillet 2023.

Il s'élève ainsi à 4,92 Euros.

Par ailleurs, la collectivité a procédé aux mesures habituelles permettant de reconnaître et fidéliser ses agents :

- Promotions internes et avancements de grade
- Attributions de CIA
- Augmentations d'IFSE

Les dépenses de personnel 2024 :

Les propositions budgétaires pour le Budget Primitif 2024 tiennent compte des mesures nationales déjà annoncées :

- Attribution de 5 points indiciaires à chaque échelon au 1er janvier 2024.
- Prévision d'augmentation d'un point du taux de cotisation des employeurs de la CNRACL au 1er janvier 2024, pour atteindre 31,65% contre 30,65% actuellement.

Par ailleurs, les propositions budgétaires intègrent les effets reports des mesures nationales fortes prises au cours de l'année 2023,

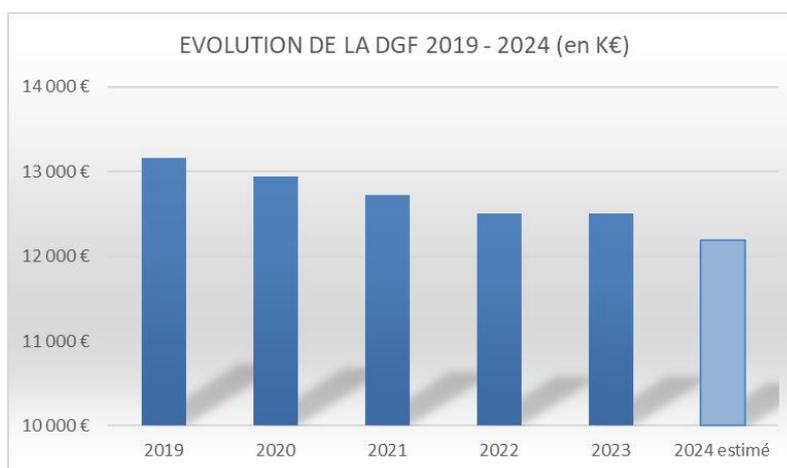
Ainsi que les éléments récurrents qui affectent la masse salariale : GVT et effet de Noria, avancements de grade et promotions internes, augmentations individuelles d'IFSE et attributions de CIA, nécessaires pour maintenir l'attractivité de la collectivité,

Et les créations de poste nécessaires à l'évolution des missions et de l'organisation.

B. Une baisse continue de la dotation globale de fonctionnement

La dotation globale de fonctionnement du Grand Belfort aura perdu 1 million d'euros au cours de ces cinq dernières années à un rythme continu de – 220 K€ par an en moyenne.

K€	2019	2020	2021	2022	2023	2024 estimé	
Dotations d'intercommunalité	3 026	2 985	2 970	2 959	2 959	2 895	
Dotations de compensation des EPCI	10 139	9 955	9 760	9 546	9 547	9 300	
DGF de l'EPCI	13 165	12 940	12 730	12 505	12 506	12 195	
		-249	-225	-210	-225	1	-311

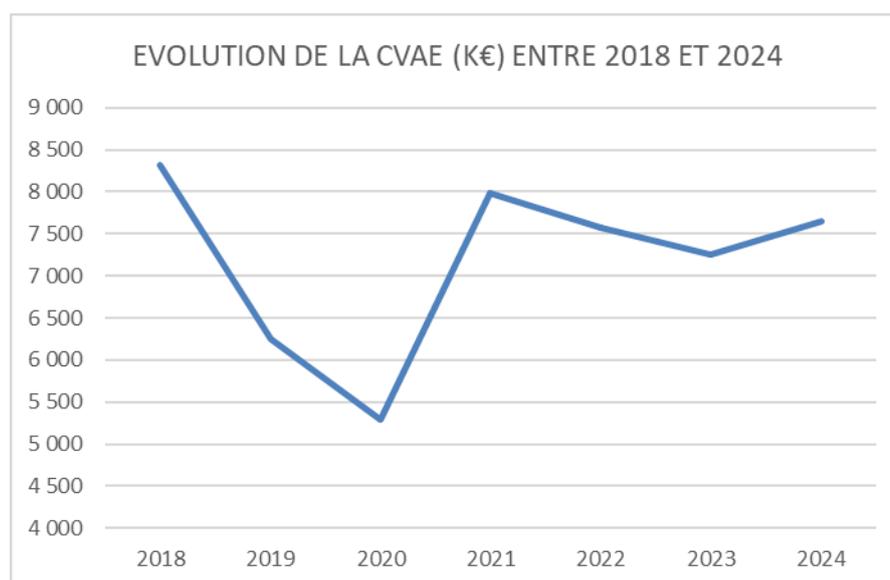


C. Suppression de la CVAE

Depuis 2023, le Grand Belfort ne perçoit plus la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). Elle est désormais compensée en 2 parts :

- Une part fixe correspondant à la moyenne des recettes de CVAE des années 2020, 2021, 2022 et 2023.
- Une part variable correspondant à la dynamique de croissance, si elle est positive, de la fraction de TVA nationale.

La compensation de la CVAE pour 2024 devrait s'élever à environ 7,6 M€ en fonction de l'inflation estimée, contre 9,6 M€ en 2017.



Cette réforme ne permettra pas au Grand Belfort de retrouver un niveau de CVAE connue sur les années 2017 et 2018.

III. Les orientations budgétaires 2024

A. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement devraient progresser de + 3,2 M€ soit + 3,8 % par rapport au budget primitif 2023.

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP 2023	BP 2024 estimé
Atténuation de charges	33 885	75 906	47 825	61 567	23 500	23 500
Produits des services	4 340 360	4 009 707	3 502 055	4 480 800	3 985 616	4 197 071
Impôts et taxes	51 185 839	53 410 470	57 382 503	60 490 090	62 466 911	64 919 968
Dotations et subventions	16 858 175	16 688 426	18 687 284	18 604 616	18 870 466	19 382 519
Produits de gestion courante	83 171	47 646	53 011	94 599	78 722	78 722
Produits financiers	771 503	291 444	347 181	211 715	220 000	270 000
Produits exceptionnels	1 931 490	1 310 631	943 898	152 668	0	0
	75 244 731	75 834 230	80 963 756	84 096 055	85 645 215	88 871 780

Concernant les impôts et taxes :

La progression de ce poste budgétaire devrait avoisiner les + 2,4 M€. Cette évolution est à mettre principalement au crédit de l'inflation 2023 et 2024 qui aura impacté les bases de taxe foncière, de la taxe d'enlèvement des déchets ménagers et de la part de TVA nationale perçue par l'EPCI.

- La taxe foncière et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères devraient bénéficier d'une augmentation des bases fiscales votées par le Parlement d'environ 4,2%.
- La part de TVA nationale que va recevoir le Grand Belfort devrait progresser d'environ + 1,2 % par rapport au BP 2023, pour un produit supplémentaire attendu de + 207 K€ par rapport au BP 2023.

Concernant les produits des services :

Une progression de + 200 K€ est attendue suite à un retour progressif à une fréquentation d'avant COVID des équipements communautaires.

B. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement devraient progresser de + 2,5 M€ soit + 3.25 % par rapport au budget primitif 2023.

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP 2023	BP 2024 estimé
Charges à caractère général	15 524 280	13 200 714	13 536 513	14 298 058	18 256 666	17 699 667
Charges de personnel	18 031 760	18 582 037	19 495 778	20 291 765	20 970 000	22 534 580
Atténuation de produits	24 389 472	24 415 331	24 125 707	24 398 833	24 558 045	24 510 115
Autres charges de gestion	9 072 174	10 530 357	10 771 442	11 170 973	12 477 538	13 842 311
Charges financières	867 295	841 834	790 308	849 118	1 384 000	1 584 000
Charges exceptionnelles	1 079 398	271 106	480 945	84 786	80 000	85 000
Provisions	0	0	82 205	0	0	0
	68 964 380	67 841 379	69 282 897	71 093 533	77 726 249	80 255 673

Concernant les charges à caractère général :

Une maîtrise des dépenses de ce poste budgétaire est attendue à hauteur de 557 K€. Les principales explications sont :

- La rationalisation des dépenses de traitement des déchets qui devrait permettre de dégager une économie d'environ 700 K€.
- La diminution des dépenses d'énergie qui devraient évoluer à la baisse par rapport au BP 2023 (- 409 K€).
- La crise sur les commandes de véhicules lourds qui contraint le Grand Belfort à augmenter son parc locatif en raison de délais de livraison toujours élevés (environ + 200 K€ sur les locations en 2024).
- La hausse maîtrisée des dépenses d'assurance (+ 50 K€).

Concernant les dépenses de personnel :

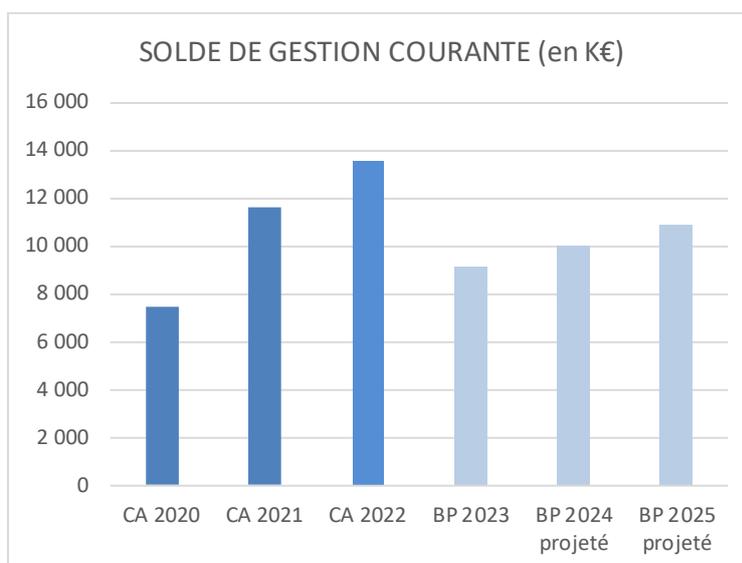
Une progression de + 1,5 M€ est estimée. Elle est le reflet des mesures nationales prises en faveur du pouvoir d'achat des agents publics face à l'inflation (augmentation du SMIC et de l'Indice Minimum de Traitement, revalorisation des grilles indiciaires de début de carrière en catégorie C et B, augmentation de la valeur du point d'indice).

C. Les ratios de gestion

1) Le solde de gestion courante

	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Recettes de gestion courante	74 232	79 564	83 732
Dépenses de gestion courante	66 728	67 929	70 160
Solde de gestion courante	7 504	11 635	13 572

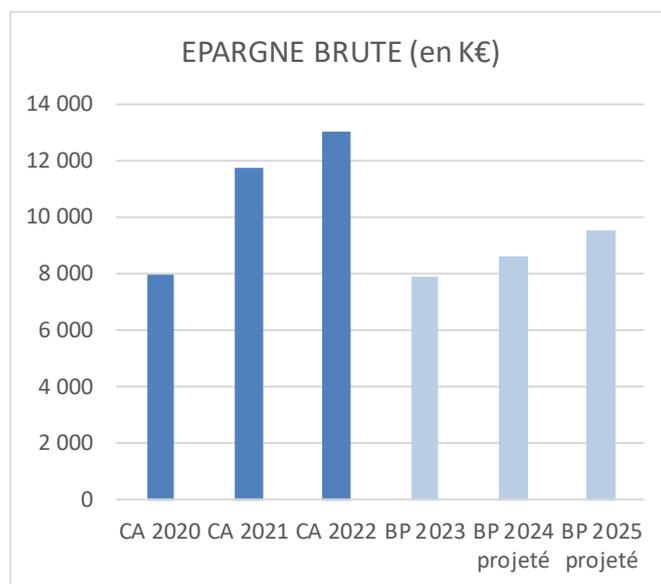
	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024 projeté	BP 2025 projeté
Recettes de gestion courante	73 705	79 578	80 955	85 425	88 602	90 733
Dépenses de gestion courante	68 779	70 641	72 436	76 262	78 587	79 852
Solde de gestion courante	4 926	8 937	8 519	9 163	10 015	10 881



Le solde de gestion courante devrait très légèrement progresser par rapport à 2023, sous l'effet d'une progression plus importante des recettes de gestion courante par rapport aux dépenses.

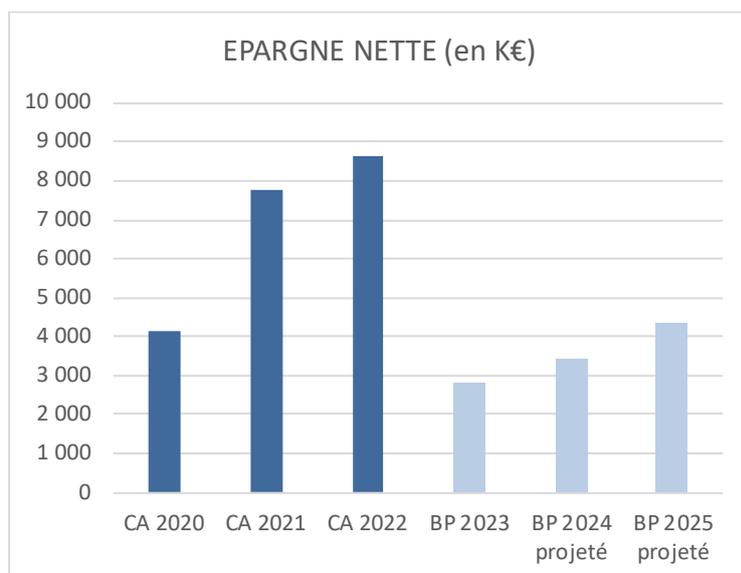
2) L'épargne brute

	CA 2020	CA 2021	CA 2022			
Recettes réelles de fonctionnement	75 834	81 030	84 140			
Dépenses réelles de fonctionnement	67 841	69 283	71 094			
Epargne brute	7 993	11 747	13 047			
	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024 projeté	BP 2025 projeté
Recettes réelles de fonctionnement	74 133	79 903	81 255	85 645	88 872	91 003
Dépenses réelles de fonctionnement	70 348	71 937	73 351	77 726	80 256	81 468
Epargne brute	3 785	7 966	7 904	7 919	8 616	9 535



3) L'épargne nette

	CA 2020	CA 2021	CA 2022			
Epargne brute	7 993	11 747	13 047			
Remboursement du capital de la dette	3 859	3 965	4 434			
Epargne nette	4 134	7 782	8 612			
	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024 projeté	BP 2025 projeté
Epargne brute	3 785	7 966	7 904	7 919	8 616	9 535
Remboursement du capital de la dette	5 569	4 200	4 702	5 101	5 200	5 194
Epargne nette	-1 785	3 766	3 202	2 818	3 416	4 340



IV. Le projet de territoire : « Grand Belfort 2030 »

A. La poursuite d'investissements structurants

Le Grand Belfort s'est doté d'une feuille de route pour les huit années à venir à travers le projet de territoire « Belfort 2030 », voté lors du conseil communautaire du 11 juillet 2022.

Les élus et les directions du Grand Belfort travaillent depuis à sa mise en œuvre et à la réalisation des actions qui ont été retenues à travers 5 piliers :

- Accompagner le développement du tissu économique et l'inscrire dans l'économie de demain pour développer l'emploi.
- Faire du Grand Belfort un territoire d'excellence environnementale en relevant le défi des grandes transitions.
- Un aménagement du territoire harmonieux et équilibré entre ville et campagne.
- Renforcer l'attractivité et la qualité de vie grâce aux sports et aux loisirs, à la culture et au tourisme.
- Agir au sein des différentes échelles territoriales.

Les 18 grandes orientations retenues mettent en avant à la fois, les enjeux d'avenir nécessaires au développement du Grand Belfort mais également ses forces et ses atouts qu'il convient de valoriser et de faire fructifier.

Le budget prévoira la continuité des actions engagées autour des grands enjeux d'avenir de notre territoire, à savoir, le développement économique, l'environnement, l'aménagement et l'attractivité du territoire pour un montant évalué à 20M€.

Le budget 2024, à travers ces axes prédéfinis, prévoira les principaux investissements suivants :

Développer les zones d'activités pour les emplois de demain :

- Poursuite de l'aménagement de la ZAC de l'Aéroparc (aménagement des pistes, augmentation de la puissance électrique, compensations environnementales).
- Poursuite de la réflexion de la création d'une cité de l'innovation au Techn'Hom autour des problématiques d'avenir sur l'énergie et sa décarbonation.
- Poursuivre le travail sur les friches pour dégager de nouvelles capacité d'accueil d'entreprises et la réflexion sur une nouvelle zone d'activité.

Pour la transition écologique et énergétique :

- Poursuite des études sur le projet « démonstrateur ville durable » sur le site du Techn'Hom.
- Acquisition de matériel pour la collecte des déchets verts
- Poursuite des travaux de renaturation de la Savoureuse
- Aménagement du canal de la Laiterie à Belfort.

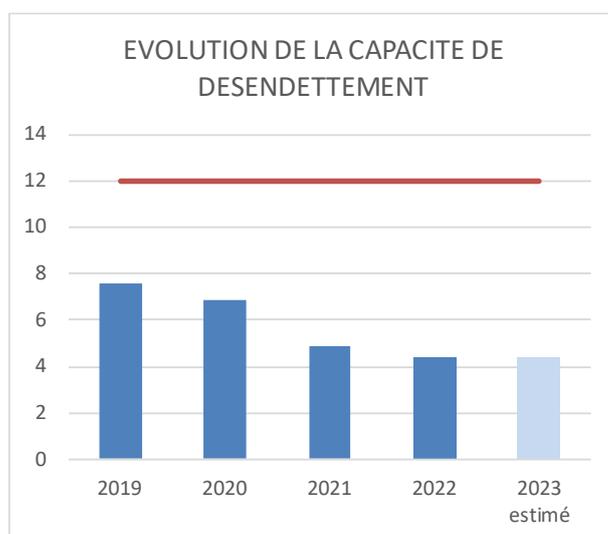
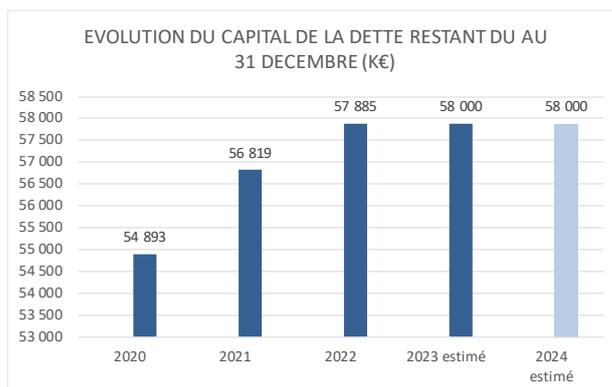
A noter que dans le bilan d'aménagement de la ZAC de l'Aéroparc, il est prévu 2,7 M€ au titre des mesures de compensations environnementales et agricoles, qui seront versées entre 2021 et 2026.

Pour un aménagement du territoire par des équipements structurants :

- Poursuite des travaux du projet Ecocampus, projet de réhabilitation d'envergure du pôle universitaire autour de l'UTBM, de l'IUT et de l'UFR STGI, avec notamment le démarrage des travaux sur la nouvelle chaufferie et la réhabilitation du bâtiment C de l'IUT.
- Poursuite des travaux pour la rénovation des équipements scéniques du Granit.
- Participation à la réalisation de la nouvelle fourrière animale sur la commune de Danjoutin
- Poursuite du PLH.

A ces principaux projets, viendront s'ajouter l'enveloppe annuelle de 1 M€ du fonds d'aide aux communes, une enveloppe de 2 M€ pour le renouvellement des véhicules et les 6 M€ de dépenses récurrentes autour des moyens de services, des équipements des grands équipements sportifs et culturels, l'entretien de la voirie communautaire, et des différentes missions comme l'accueil des gens du voyage, l'habitat, les eaux pluviales, l'enseignement supérieur et la recherche,

B. Projection de la dette



L'encours de la dette devrait se stabiliser sur les deux prochaines années au niveau de celui de 2022.

Le renflouement du niveau d'épargne brute depuis 2020 permet d'absorber le niveau élevé des investissements structurants passés et à venir. Ceci se mesure également à travers la capacité de désendettement toujours en dessous d'un niveau d'acceptabilité fixé à 12 ans.

IV - ANNEXES							IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE							A2.9
REPARTITION DE L'ENCOURS (TYPOLOGIE)							
Structures		(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Indices sous-jacents							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	98	-	-	-	-	-
	% de l'encours	99,79%	-	-	-	-	-
	Montant en euros	90 034 989 €	-	-	-	-	-
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	1	-	-	-	-	-
	% de l'encours	0,21%	-	-	-	-	-
	Montant en euros	188 563 €	-	-	-	-	-
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	-	-	-	-	-	-
	% de l'encours	-	-	-	-	-	-
	Montant en euros	-	-	-	-	-	-
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	-	-	-	-	-	-
	% de l'encours	-	-	-	-	-	-
	Montant en euros	-	-	-	-	-	-
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	-	-	-	-	-	-
	% de l'encours	-	-	-	-	-	-
	Montant en euros	-	-	-	-	-	-
(F) Autres types de structures	Nombre de produits	-	-	-	-	-	-
	% de l'encours	-	-	-	-	-	-
	Montant en euros	-	-	-	-	-	-

Taux de change réel.

Etat généré au 01/10/2023

La dette du budget principal de Grand Belfort Communauté d'Agglomération est classée à 100% en indice 1A signifiant qu'elle est peu sensible au risque de taux de taux.

V. Le service public des déchets ménagers

Depuis 2019, la compétence « collecte et élimination des déchets ménagers » n'est plus suivie au sein d'un budget annexe. Elle est désormais intégrée au sein du budget principal (délibération du 24 septembre 2018). Une annexe spécifique retrace les opérations liées à cette compétence dans les maquettes du budget primitif et du compte administratif.

Compte-tenu de l'importance des flux financiers, il est nécessaire de présenter les données se rapportant à cette compétence.

Eléments de prospective 2024

		CA 2022	BP 2023	BP 2024 projection	
Charges d'exploitation	Prestation SERTRID (incinération des déchets, déchets verts)	5 560 144 €	6 120 000 €	5 306 867 €	
	Dépenses de personnel	4 254 545 €	4 116 800 €	4 609 000 €	
	Prestation de collecte sélective	1 524 756 €	1 600 000 €	1 000 000 €	
	Entretien des véhicules	1 246 638 €	1 345 400 €	1 524 812 €	
	Sous-traitance collecte	469 229 €	650 000 €	550 000 €	
	Transport et traitement déchetteries	752 802 €	900 000 €	1 230 000 €	
	Traitement Bio-déchets		125 000 €	330 000 €	
	Autres charges	528 960 €	689 500 €	868 730 €	
		14 337 073 €	15 546 700 €	15 222 679 €	(1)
Investissements courants	Véhicules	682 465 €	2 214 000 €	1 900 000 €	
	bacs, composteurs et bennes	585 361 €	950 000 €	860 000 €	
	Matériel divers	249 428 €	70 000 €	120 000 €	
	Déchetterie de Fontaine	1 148 735 €	- €		
	Acquisition terrain Danjoutin			750 000 €	
	Etude déchetterie		150 000 €	150 000 €	
	Bio déchets		650 000 €	220 000 €	
	Entretien des équipements (travaux et mises aux normes)	89 585 €	656 000 €	1 256 000 €	
		2 755 573 €	4 690 000 €	5 256 000 €	(2)
Recettes en atténuation	Aides CITEO et Eco-emballage	1 530 315 €	1 350 000 €	1 700 000 €	
	Produits des services	879 143 €	544 000 €	560 320 €	
	Autres produits	53 085 €	25 500 €	500 €	
	Reprise de la provision pour risque de contentieux				
	Reprise de la provision pour risque d'impayés	44 276 €			
	FCTVA	379 397 €	200 000 €	755 568 €	
		2 886 217 €	2 119 500 €	3 016 388 €	(3)
Besoin d'équilibre du service des Déchets Ménagers		14 206 430 €	18 117 200 €	17 462 291 €	=(1)+(2)-(3)
Montant de la TEOM perçue ou estimée		13 460 330 €	14 401 357 €	14 921 427 €	
Taux de couverture des dépenses nettes par la TEOM		95%	79%	85%	

Le taux de couverture de la taxe d'enlèvement des déchets ménagers (TEOM) ne doit pas dépasser 115%.

Les budgets étant élaborés sur des prévisions de recettes et de dépenses, l'appréciation finale du taux de couverture ne peut se faire qu'à l'arrêt du compte administratif et du compte de gestion.

Pour 2024, malgré l'augmentation des charges courantes dont notamment les frais de transport des déchets ainsi que les frais liés à la mise en place de Bio déchets, les autres postes de dépenses diminuent grâce à une meilleure rationalisation de certains postes.

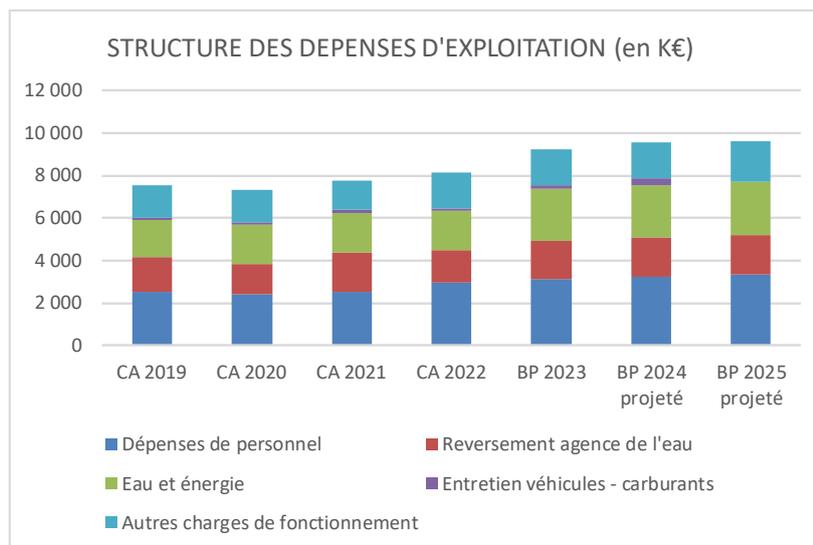
VI. Les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement

A. Budget annexe de l'eau

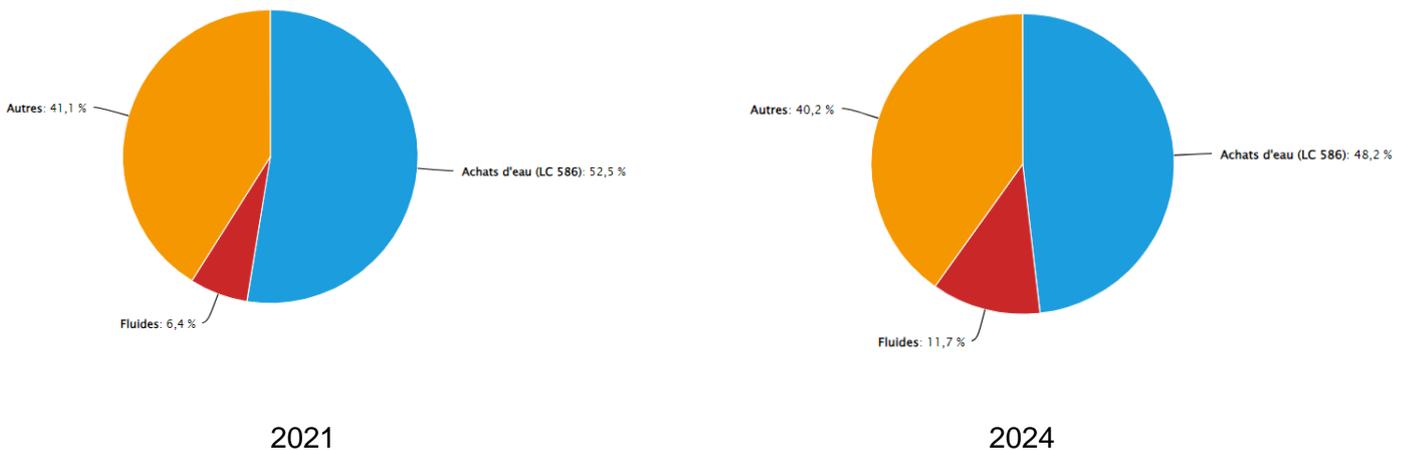
Le périmètre d'activité du budget annexe eau est inchangé depuis 2018, date à laquelle les communes appartenant au Syndicat des Eaux de la Saint-Nicolas et la commune de Bessoncourt ont été intégrés. L'ensemble des opérations est assujéti à la TVA, l'ensemble des données présentées sont donc hors taxe.

Les dépenses réelles d'exploitation

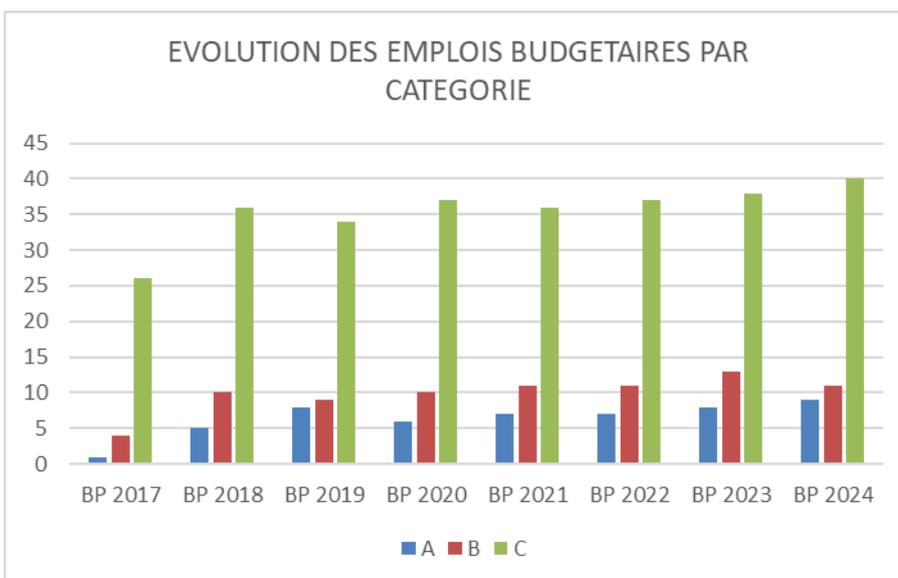
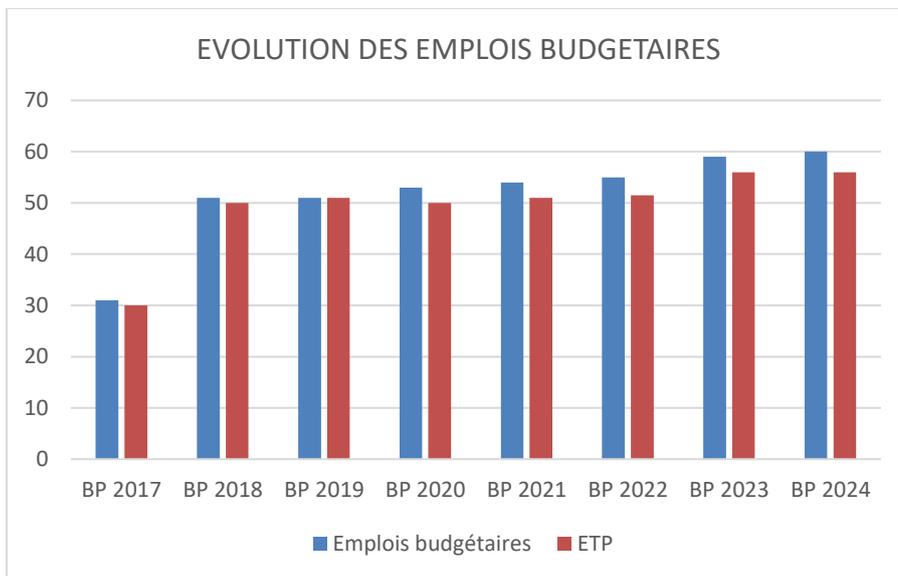
Les dépenses du budget Eau regroupent l'ensemble des frais nécessaires à l'activité du service public. Sauf évènement majeur qui modifierait la structure des dépenses, il est prévu le maintien de la structure actuelle, diminuée des couts prévisionnels de l'énergie (- 27% sur les dépenses d'énergie entre le BP 2023 et les prévisions 2024 soit – 184 K€) et des augmentations d'achats d'eau (+ 11 % entre le BP 2023 et les prévisions 2024 soit + 200 K€). Sur les derniers exercices, l'achat d'eau destiné à être distribué aux usagers représentait plus de la moitié des charges à caractère général.



Comparaison de la part des achats d'eau et de fluides entre le réalisé 2021 et le prévisionnel 2024 sur le total du chapitre 011

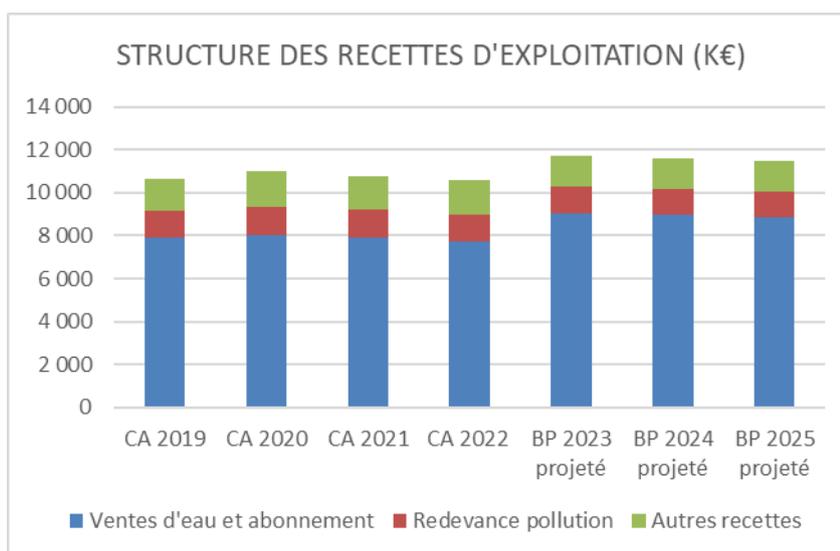


Éléments concernant les dépenses de personnel



Les recettes réelles d'exploitation

Les recettes perçues par le budget eau sont essentiellement constituées de la facturation émise en direction des usagers au titre de la consommation d'eau.



Il est prévu un maintien en valeur et en volume de ce niveau de recette qui reste toutefois très sensible tant aux conditions climatiques qu'aux pratiques des usagers.

Ce budget s'équilibrant uniquement par les produits d'exploitation de ce service, un ajustement des tarifs a été voté au Conseil Communautaire du 9 décembre 2022. A ce stade, il n'est pas prévu de modifier le tarif de l'eau en 2024.

En plus des effets directs de l'inflation, des coûts de l'énergie, du besoin de plus en plus récurrent et important à des achats d'eau à PMA, le sujet des investissements d'avenir sont plus que jamais à prendre en considération dès à présent :

- Structure du réseau vieillissant.
- La station de production d'eau arrivant en fin de cycle.
- Le besoin nécessaire en recherche de nouvelles sources d'approvisionnement en eau.

Le programme d'investissement

Les principaux axes, dans la continuité des programmes précédents, portent sur :

- L'amélioration et le renouvellement du réseau et des équipements.
- L'amélioration de l'efficacité réseaux pour réduire les pertes.

Le volume prévisionnel de ces dépenses d'équipement du budget Eau est estimé en moyenne à 3,5 M€ /an.

Une opération importante concernant l'UPEP va devoir être prévue dans les années à venir. Celle-ci arrivant en fin de cycle, un programme complet de rénovation-modernisation va être entrepris sur la période 2023-2026 pour un montant total estimé à 10 M€. L'année 2024 sera consacrée à la poursuite des études.

La sécurisation de l'approvisionnement en eau et la recherche de nouvelles sources d'approvisionnement est toujours à l'étude, notamment en lien avec le Pôle métropolitain. Les impacts en investissement seront définis au cours du mandat. Des forages profonds d'essai seront réalisés en 2024.

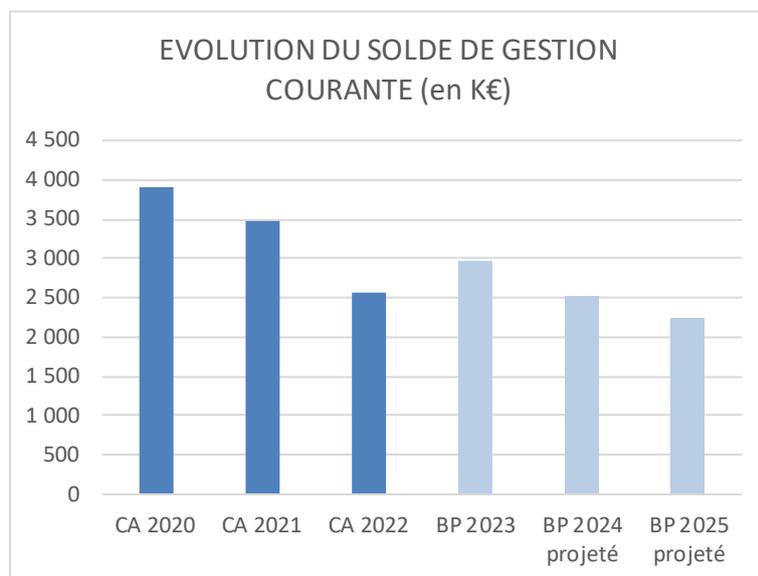
Le renouvellement des compteurs et des modules de radios relève.

Le renouvellement des loggers (pré localisateurs).

Les ratios de gestion

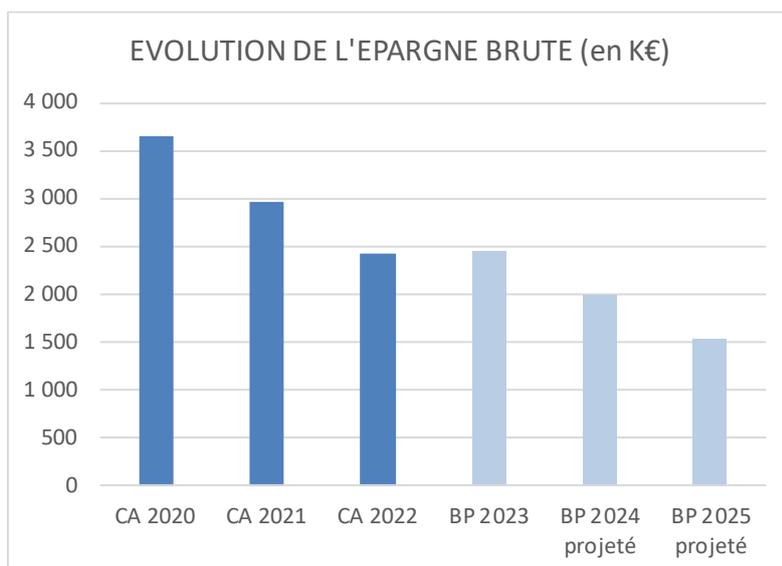
Le solde de gestion courante

	CA 2020	CA 2021	CA 2022			
Recettes de gestion du service	10 808	10 670	10 393			
Dépenses de gestion du service	6 896	7 192	7 824			
Solde de gestion du service	3 912	3 478	2 570			
	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024 projeté	BP 2025 projeté
Recettes de gestion du service	10 283	10 556	10 664	11 659	11 570	11 483
Dépenses de gestion du service	7 664	7 547	7 546	8 676	9 063	9 238
Solde de gestion du service	2 619	3 008	3 118	2 983	2 508	2 245



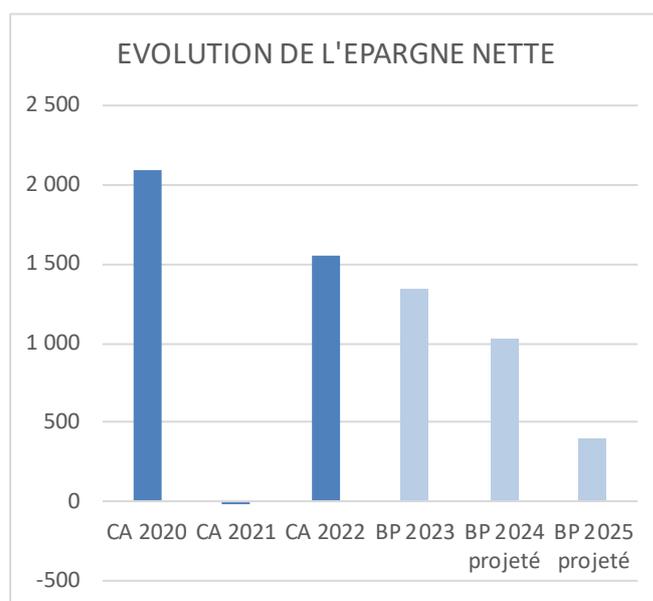
L'épargne brute

	CA 2020	CA 2021	CA 2022			
Recettes réelles d'exploitation	10 987	10 743	10 560			
Dépenses réelles d'exploitation	7 341	7 770	8 125			
Epargne brute	3 646	2 973	2 435			
	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024 projeté	BP 2025 projeté
Recettes réelles d'exploitation	10 283	10 605	10 692	11 687	11 570	11 483
Dépenses réelles d'exploitation	8 195	8 471	8 037	9 245	9 574	9 943
Epargne brute	2 087	2 134	2 655	2 442	1 996	1 540

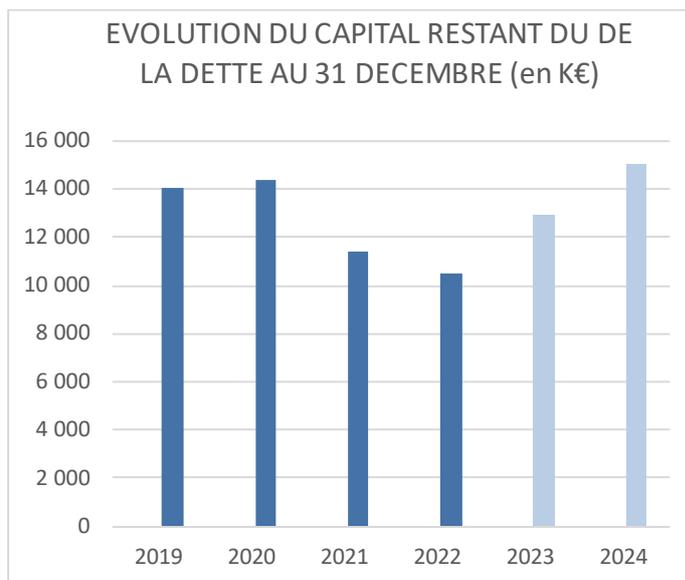


L'épargne nette

	CA 2020	CA 2021	CA 2022			
Épargne brute	3 646	2 973	2 435			
Remboursement du capital de la dette	1 555	2 977	877			
Épargne nette	2 091	-4	1 558			
	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024 projeté	BP 2025 projeté
Épargne brute	2 087	2 134	2 655	2 442	1 996	1 540
Remboursement du capital de la dette	1 680	1 200	1 001	1 100	976	1 140
Épargne nette	407	934	1 654	1 342	1 020	400



Evolution du capital de la dette



Conséquence de la baisse du niveau de l'épargne nette, c'est l'endettement qui devrait progresser afin de porter les investissements structurants d'avenir.

La charte de bonne conduite Gissler

IV - ANNEXES							IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE							A2.9
REPARTITION DE L'ENCOURS (TYPOLOGIE)							
Structures		(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Indices sous-jacents							
	(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	24	-	-	-	-
		% de l'encours	100,00%	-	-	-	-
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier		Montant en euros	11 285 687 €	-	-	-	-
		Nombre de produits	-	-	-	-	-
		% de l'encours	-	-	-	-	-
(C) Option d'échange (swaption)		Montant en euros	-	-	-	-	-
		Nombre de produits	-	-	-	-	-
		% de l'encours	-	-	-	-	-
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé		Montant en euros	-	-	-	-	-
		Nombre de produits	-	-	-	-	-
		% de l'encours	-	-	-	-	-
(E) Multiplicateur jusqu'à 5		Montant en euros	-	-	-	-	-
		Nombre de produits	-	-	-	-	-
		% de l'encours	-	-	-	-	-
(F) Autres types de structures		Montant en euros	-	-	-	-	-
		Nombre de produits	-	-	-	-	-
		% de l'encours	-	-	-	-	-

Taux de change réel.
Etat généré au 01/10/2023

La dette du budget annexe Eau est classée à 100% en indice 1A signifiant qu'elle est peu sensible au risque de taux de taux.

B. Budget annexe de l'assainissement

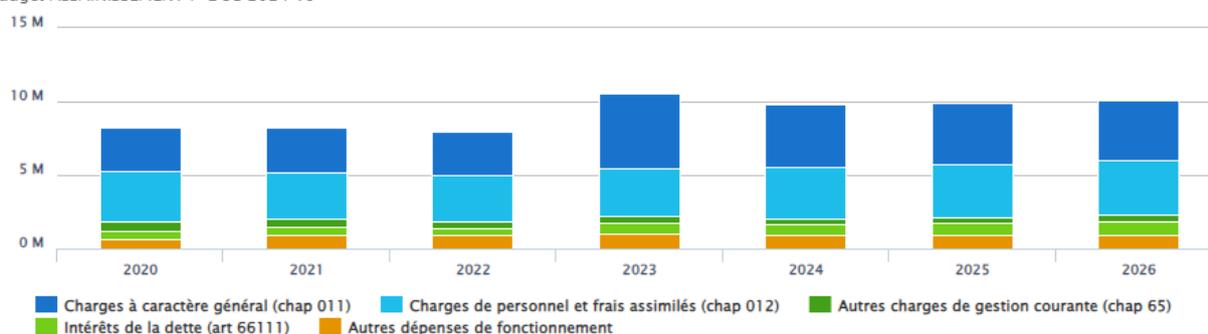
Le périmètre d'activité du budget annexe assainissement est inchangé depuis la création de Grand Belfort communauté d'agglomération.

Les dépenses réelles d'exploitation

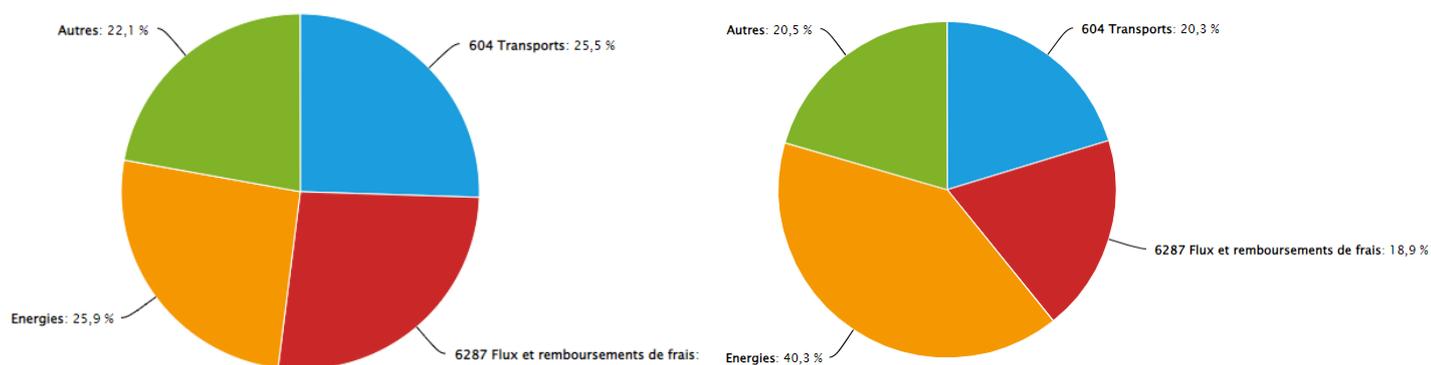
L'objectif pour les années à venir est de continuer à maîtriser l'évolution des dépenses de fonctionnement en maintenant un périmètre constant d'activité. Certains postes pour lesquels nous n'avons que très peu de maîtrise en matière de cout facturé vont faire infléchir plus rapidement l'évolution des dépenses de fonctionnement. La hausse des couts de l'énergie a fortement impacté le budget assainissement en 2023. Les dépenses de fluides représentaient jusque-là environ 25% des charges à caractère général. En 2023, elles devraient représenter environ 50 % et 40 % en 2024.

Dépenses de fonctionnement

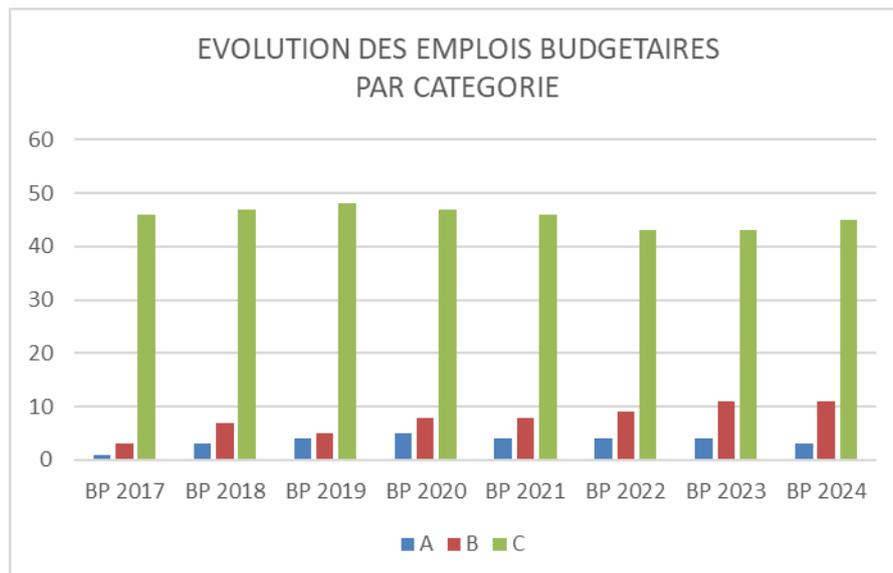
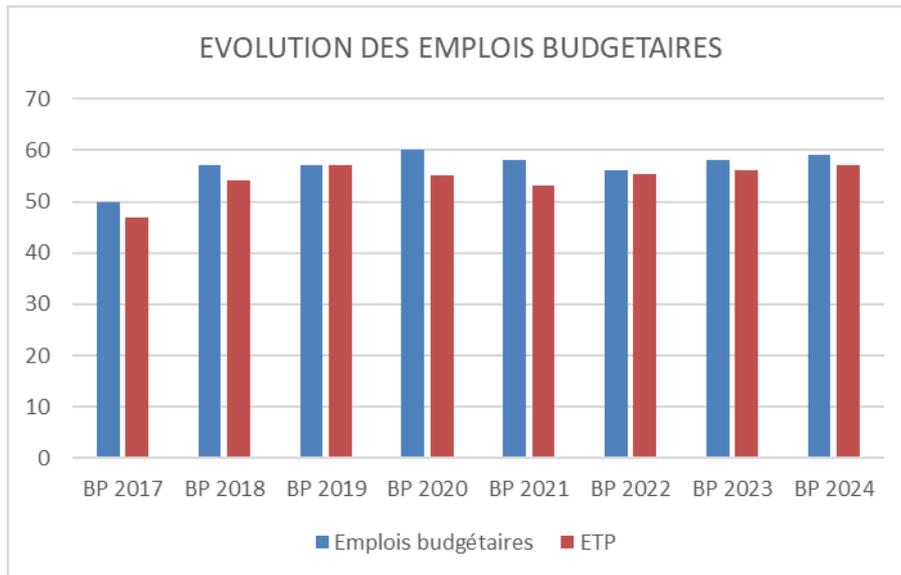
Budget ASSAINISSEMENT > DOB 2024 V3



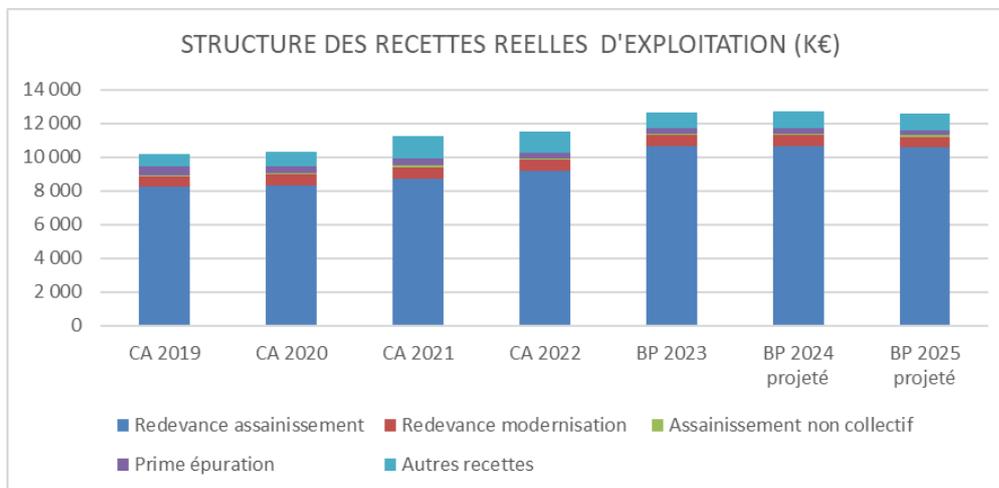
Comparaison sur la part des fluides entre le réalisé 2021 et le prévisionnel 2023 sur le total du chapitre 011



Éléments concernant les dépenses de personnel



Les recettes réelles d'exploitation



L'évolution des recettes dépend de la consommation d'eau et des financements de l'Agence de l'Eau qui ont eu tendance à diminuer ces dernières années.

Face au rythme de croissance des dépenses d'exploitation, des investissements structurants restant à réaliser et sachant que ce budget s'équilibre uniquement par les produits d'exploitation de ce service, un ajustement des tarifs a eu lieu en décembre 2022. A ce stade, il n'est pas prévu de modifier le tarif de l'assainissement en 2024.

Le programme d'investissement

Le volume prévisionnel des dépenses d'équipement du budget assainissement est estimé en moyenne à 4 M€ /an.

Les principaux axes, dans la continuité des programmes précédents, portent sur :

- L'amélioration et le renouvellement du réseau.
- L'amélioration de l'efficacité des STEP.
- La lutte contre les eaux claires parasites.

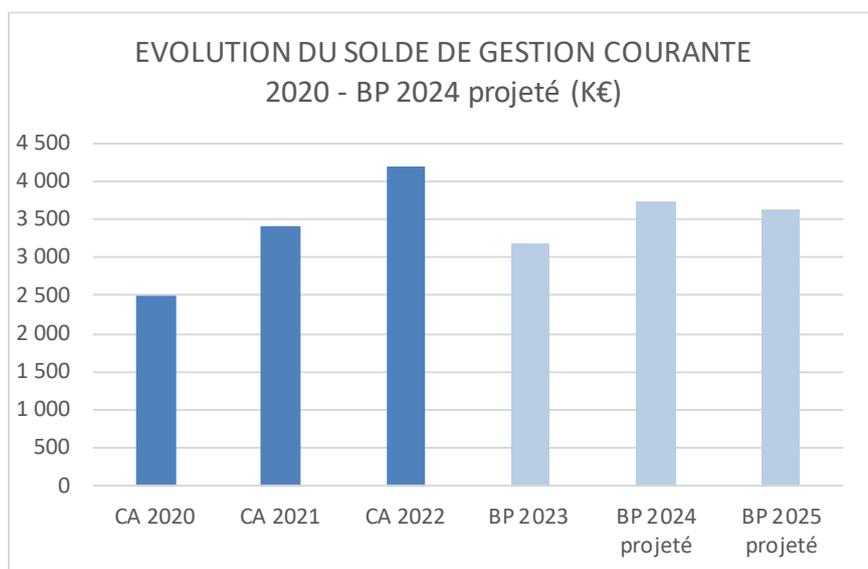
Les grosses opérations prévues au cours de ce mandat portent sur :

- La réhabilitation de la STEP d'Essert-Bavilliers .
- L'interconnexion de la STEP de Denney.
- La gestion patrimoniale des locaux pour une optimisation des moyens.

Les ratios de gestion

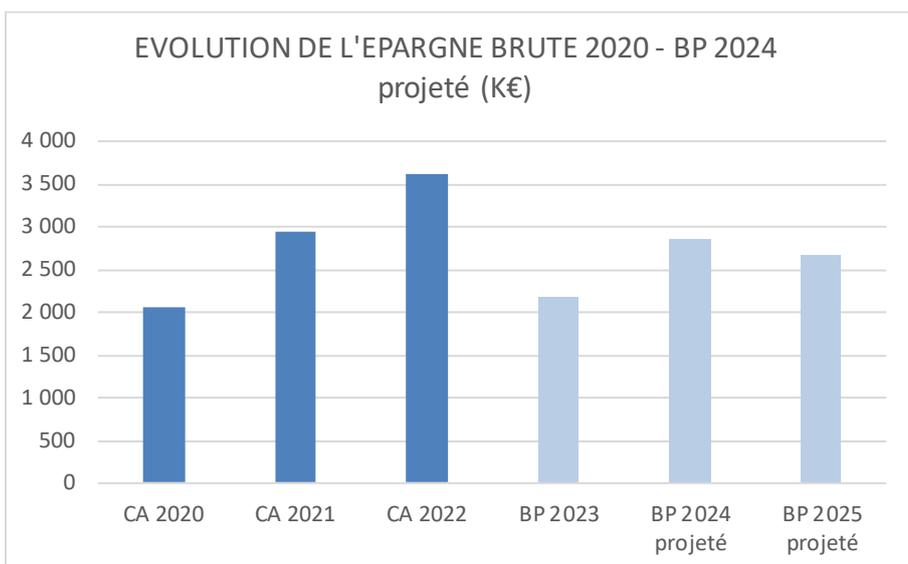
Solde de gestion courante

	CA 2020	CA 2021	CA 2022			
Recettes de gestion du service	10 070	10 844	11 353			
Dépenses de gestion du service	7 562	7 439	7 151			
Solde de gestion du service	2 508	3 405	4 202			
	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024 projeté	BP 2025 projeté
Recettes de gestion du service	10 028	10 921	11 017	12 561	12 573	12 474
Dépenses de gestion du service	7 777	7 984	7 942	9 371	8 835	8 850
Solde de gestion du service	2 251	2 936	3 075	3 190	3 738	3 624



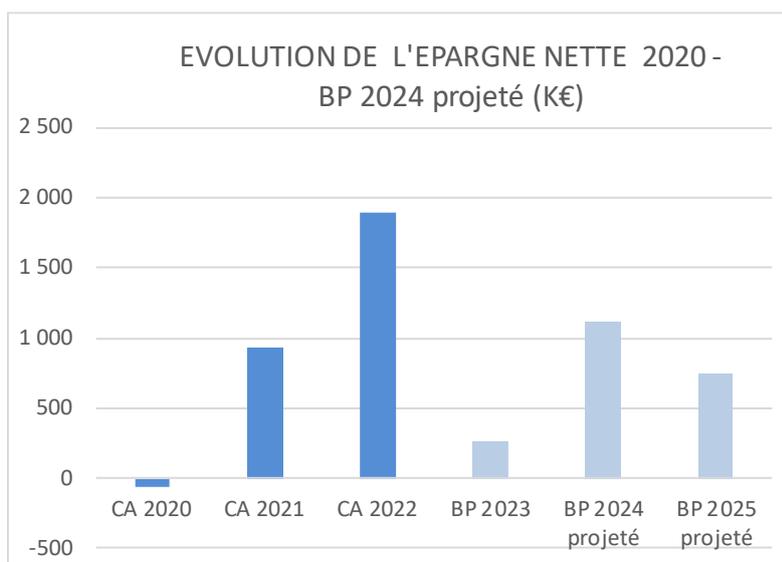
Epargne brute

	CA 2020	CA 2021	CA 2022			
Recettes réelles d'exploitation	10 321	11 233	11 547			
Dépenses réelles d'exploitation	8 260	8 281	7 922			
Epargne brute	2 061	2 952	3 625			
	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024 projeté	BP 2025 projeté
Recettes réelles d'exploitation	10 073	11 170	11 147	12 691	12 703	12 604
Dépenses réelles d'exploitation	8 548	8 942	8 922	10 519	9 840	9 939
Epargne brute	1 525	2 228	2 225	2 172	2 863	2 665

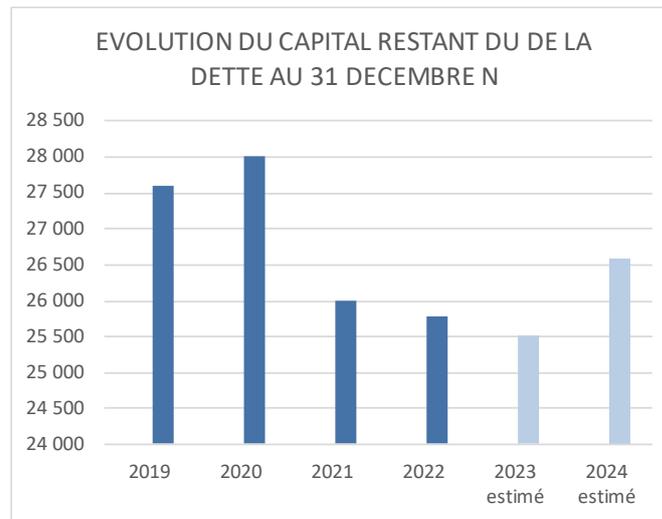


Epargne nette

	CA 2020	CA 2021	CA 2022		BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024 projeté	BP 2025 projeté
Epargne brute	2 061	2 952	3 625		1 525	2 228	2 225	2 172	2 863	2 665
Remboursement du capital de la dette	2 120	2 016	1 723		2 150	2 200	1 916	1 900	1 745	1 911
Epargne nette	-59	936	1 902		-625	28	309	272	1 118	754



Evolution du capital de la dette



La charte de bonne conduite Gissler

IV - ANNEXES							IV	
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE							A2.9	
REPARTITION DE L'ENCOURS (TYPOLOGIE)								
Structures		(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices	
Indices sous-jacents								
	(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	32	-	-	-	-	-
		% de l'encours	99,23%	-	-	-	-	-
	Montant en euros	24 164 678 €	-	-	-	-	-	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier		Nombre de produits	1	-	-	-	-	
		% de l'encours	0,77%	-	-	-	-	
		Montant en euros	188 563 €	-	-	-	-	
(C) Option d'échange (swaption)		Nombre de produits	-	-	-	-	-	
		% de l'encours	-	-	-	-	-	
		Montant en euros	-	-	-	-	-	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé		Nombre de produits	-	-	-	-	-	
		% de l'encours	-	-	-	-	-	
		Montant en euros	-	-	-	-	-	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5		Nombre de produits	-	-	-	-	-	
		% de l'encours	-	-	-	-	-	
		Montant en euros	-	-	-	-	-	
(F) Autres types de structures		Nombre de produits	-	-	-	-	-	
		% de l'encours	-	-	-	-	-	
		Montant en euros	-	-	-	-	-	

Taux de change réel.

Etat généré au 01/10/2023

La dette du budget assainissement est classée pour 99,23% en indice 1A signifiant qu'elle n'est pas sensible au risque de taux.

C. Lotissement artisanal Les Errues

Le lotissement artisanal Les Errues était composé lors de sa création de six parcelles. Leur viabilisation est achevée. Suite à la création de la Maison de santé, il ne restait plus, lors de la reprise par GBCA en 2017, que cinq parcelles à commercialiser.

En 2023, quatre d'entre-elles ont été vendues pour un montant total de 107 737 €.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Parcelles restant à vendre au 31/12	5	5	5	5	5	5	1
Valeurs des stocks de terrains au 31/12	564 409,09 €	573 383,38 €	581 833,62 €	589 759,82 €	597 161,97 €	604 040,07 €	33 444,45 €

Il est prévu la clôture de ce budget sur 2024 compte tenue de la vente des parcelles signées sur 2023 et le remboursement de l'emprunt y afférent sur 2024.

Charte de bonne conduite Gissler

La dette du lotissement artisanal des Errues est classée à 100% en indice 1A signifiant qu'elle est peu sensible au risque de taux de taux.

IV - ANNEXES							IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE							A2.9
REPARTITION DE L'ENCOURS (TYPOLOGIE)							
Structures		(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Indices sous-jacents							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique), Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	1	-	-	-	-	-
	% de l'encours	100,00%	-	-	-	-	-
	Montant en euros	411 250 €	-	-	-	-	-
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	-	-	-	-	-	-
	% de l'encours	-	-	-	-	-	-
	Montant en euros	-	-	-	-	-	-
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	-	-	-	-	-	-
	% de l'encours	-	-	-	-	-	-
	Montant en euros	-	-	-	-	-	-
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	-	-	-	-	-	-
	% de l'encours	-	-	-	-	-	-
	Montant en euros	-	-	-	-	-	-
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	-	-	-	-	-	-
	% de l'encours	-	-	-	-	-	-
	Montant en euros	-	-	-	-	-	-
(F) Autres types de structures	Nombre de produits	-	-	-	-	-	-
	% de l'encours	-	-	-	-	-	-
	Montant en euros	-	-	-	-	-	-

Taux de change réel.
Etat généré au 01/10/2023

Annexes

A. Eléments de macro-économies issus du document de présentation du PLF 2024 par le Gouvernement

Tableau 8 : Scénario à législation et pratiques inchangées

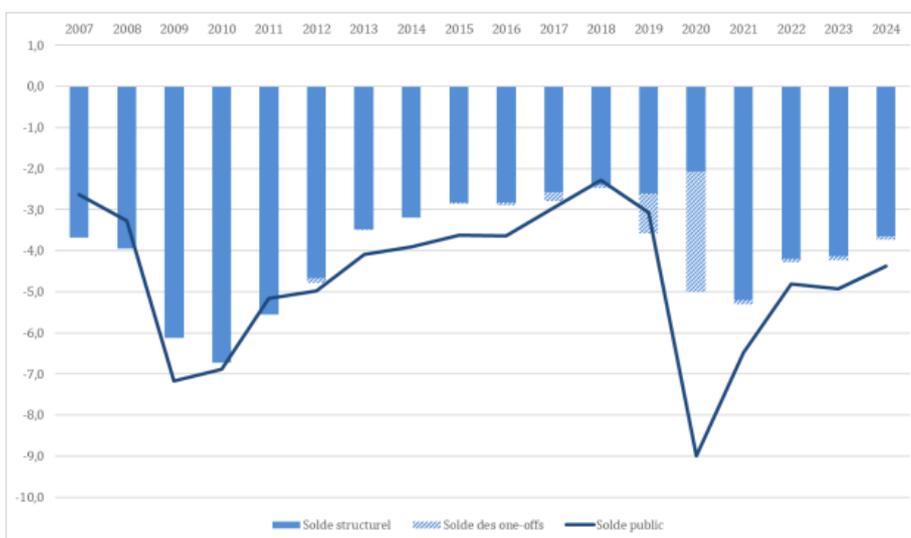
En % du PIB	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Solde public à législation et pratique inchangées	-4,8	-5,6	-5,3	-5,0	-4,7	-4,5
Dettes publique à législation et pratique inchangées	111,8	110,4	111,3	112,5	113,4	114,0
Écart cumulé sur les dépenses hors crédits d'impôt	0,0	0,7	0,9	1,0	1,2	1,6
Écart cumulé sur les principales mesures annoncées en recettes	0,0	0,0	0,1	0,3	0,3	0,2
Solde public du PLF 2024 (PLPFP)	-4,8	-4,9	-4,4	-3,7	-3,2	-2,7
Dettes publique du PLF 2024 (PLPFP)	111,8	109,7	109,7	109,6	109,1	108,1

Tableau 3 : Prévisions pour la France
projet de loi de finances, OCDE, Commission européenne et FMI

	PLF pour 2024		OCDE* sept. 2023 -		Commission* Européenne - sept. 2023 -		FMI* - juillet 2023 -	
	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024
Taux de croissance annuel (en %)								
PIB	1,0	1,4	1,0	1,2	1,0	1,2	0,8	1,3
Indice des prix à la consommation harmonisé	5,7**	2,7**	5,8	2,9	5,6	2,7	n.d.	n.d.
Solde public (en points de PIB) ***	-4,9	-4,4	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.

* OCDE : Perspectives économiques intermédiaires, 19 septembre 2023 ; FMI : Perspectives économiques mondiales mises à jour ; Commission européenne : Prévisions intérimaires d'été, 11 septembre 2023.
** Cette prévision correspond à une progression de l'IPC de +4,9 % en 2023 et +2,6 % en 2024.
*** Au sens de Maastricht.

Graphique 1. Évolution du solde structurel sur longue période (en % du PIB)



Principaux éléments de cadrage économique

Taux de variation en volume, sauf indications contraires	Exécution 2022	Prévision 2023	Prévision 2024
ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL			
Taux de croissance du PIB aux États-Unis (en %)	2,1	2,1	0,8
Taux de croissance du PIB dans la zone euro (en %)	3,4	0,9	1,3
Prix à la consommation dans la zone euro (en %)	8,4	5,4	2,9
Prix du baril de Brent (en dollars)	101	82	86
Taux de change euro/dollar	1,10	1,10	1,10
ÉCONOMIE FRANÇAISE			
PIB total (valeur en milliards d'euros)	2 639,1	2 818,1	2 930,8
Variation en volume (en %)	2,5	1,0	1,4
Variation en valeur (en %)	5,5	6,8	4,0
Pouvoir d'achat du revenu disponible (en %) ¹	0,2	1,3	1,3
Dépenses de consommation des ménages (en %)	2,1	-0,2	1,8
Investissement des entreprises non financières (en %)	3,8	3,2	0,9
Exportations (en %)	7,4	2,1	3,5
Importations (en %)	8,8	0,3	3,1
Prix à la consommation (hors tabac, en %)	5,3	4,8	2,5
Balance commerciale (biens, données douanières FAB-FAB) (en milliards d'euros)	-163	-105	-95
Capacité de financement des administrations publiques (en % du PIB) ²	-4,8	-4,9	-4,4

(1) Déflaté par le déflateur de la consommation des ménages

(2) Capacité de financement au sens des règles du traité de Maastricht

CHIFFRES CLÉS

Solde général du budget de l'État

En milliards d'euros, comptabilité budgétaire	Exécution 2022	LFI 2023	Révisé 2023	PLF 2024
Dépenses nettes^{1 3}	505,4	520,6	524,4	511,6
<i>dont dépenses du budget général</i>	438,2	450,0	455,5	445,1
<i>dont prélèvements sur recettes au profit des collectivités territoriales</i>	43,0	45,6	44,5	44,8
<i>dont prélèvement sur recettes au profit de l'Union européenne</i>	24,2	25,0	24,4	21,6
Recettes nettes²	347,2	359,1	358,0	372,1
<i>dont impôt sur le revenu</i>	89,0	87,3	90,7	94,1
<i>dont impôt sur les sociétés</i>	62,1	55,3	61,3	72,2
<i>dont taxe sur la valeur ajoutée²</i>	100,8	94,7	96,3	100,4
<i>dont taxe intérieure sur les produits de consommation sur les produits énergétiques</i>	18,0	16,6	16,4	16,4
<i>dont autres recettes fiscales</i>	53,4	74,3	67,4	66,3
<i>dont recettes non fiscales</i>	23,9	30,9	26,0	22,6
Solde des budgets annexes	0,0	0,1	0,1	0,2
Solde des comptes spéciaux	6,7	-3,6	-5,8	-5,1
SOLDE GÉNÉRAL	-151,4	-164,9	-172,1	-144,5

(1) Par convention, les prélèvements sur recettes au profit des collectivités territoriales et de l'Union européenne sont inclus sur la ligne « Dépenses ». Les dépenses sont présentées nettes des remboursements et dégrèvements d'impôts d'État et d'impôt locaux en 2022.

(2) Depuis 2022, la compensation de la suppression de la contribution audiovisuelle publique s'effectue par l'affectation de TVA au compte de concours financier « avances à l'audiovisuel public ». Depuis 2023 la compensation de la suppression de la CVAE aux collectivités a réduit la part de TVA revenant à l'État.

(3) La loi organique du 28 décembre 2021 relative à la modernisation de la gestion des finances publiques prévoit une modification de la définition des recettes fiscales nettes, où celles-ci s'entendraient comme la différence entre les recettes fiscales brutes et les remboursements et dégrèvements d'impôts d'État uniquement, les remboursements et dégrèvements d'impôts locaux étant désormais comptabilisés en dépenses. Cette nouvelle définition a été appliquée pour la première fois dans le cadre de la LFI pour 2023.

Dépenses de l'État

En CP en milliards d'euros	LFI 2023 ¹	PLF 2024	Prévision 2025 ¹	Prévision 2026 ¹
Crédits budgétaires ²	340,6	334,3	345,7	351,0
Taxes et recettes affectées plafonnées	20,2	21,8	22,3	22,2
Budgets annexes ³ et comptes spéciaux relevant du périmètre des dépenses de l'État ⁴	70,7	74,3	76,3	77,7
Prélèvements sur recettes au profit des collectivités territoriales	45,6	44,8	45,2	45,7
Prélèvements sur recettes au profit de l'Union européenne	25,0	21,6	27,4	27,8
Retraitements des flux internes au budget de l'État	-6,0	-6,0	-6,0	-6,0
Economies issues des revues de dépenses			-6,0	-6,0
Périmètre des dépenses de l'État	496,1	490,9	504,9	512,4
Charges de la dette ⁵	51,7	52,2	55,7	61,0
Cantonement de la dette liée à la crise Covid (P369)	6,6	6,5	8,7	9,0

(1) Au format du PLF pour 2024

(2) Hors contributions directes de l'État au CAS « Pensions »

(3) « Contrôle et exploitation aériens » et « Publications officielles et information administrative »; hors contributions directes de l'État au CAS « Pensions »

(4) CAS « Contrôle de la circulation et du stationnement routiers » (hors programme 755), « Développement agricole et rural », « Financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale », « Gestion du patrimoine immobilier de l'État » (hors programme 721), « Pensions » (hors programme 743), et CCF « Avances à l'audiovisuel public »

(5) Programmes 117 « Charge de la dette et trésorerie de l'État » et 355 « Charge de la dette de SNCF réseau reprise par l'État »

B. Éléments sur la dette du Budget Principal

Synthèse de votre dette au 01/10/2023 (avec dérivés)

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx,Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
54 173 374 €	1,91%	12 ans et 2 mois	6 ans et 6 mois	40

État généré au
01/10/2023

Dette par nature

	Nombre de lignes	Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Emprunts	40	54 173 374 €	1,91%
Total dette	40	54 173 374 €	1,91%

État généré au 01/10/2023

Dette par type de risque

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Fixe	47 765 804 €	88,17%	1,59%
Variable	5 903 332 €	10,90%	4,34%
Livret A	504 238 €	0,93%	4,00%
Ensemble des risques	54 173 374 €	100,00%	1,91%

État généré au 01/10/2023

Dette par prêteur

Prêteur	CRD	% du CRD
SFIL CAFFIL	25 199 517 €	46,52%
CREDIT MUTUEL	7 851 284 €	14,49%
CREDIT FONCIER DE FRANCE	7 846 886 €	14,48%
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	6 931 313 €	12,79%
SOCIETE GENERALE	3 000 000 €	5,54%
CAISSE D'EPARGNE	2 586 635 €	4,77%
BANQUE POPULAIRE	757 739 €	1,40%
Ensemble des prêteurs	54 173 374 €	100,00%

État généré au 01/10/2023

C. Eléments sur la dette du Budget Eau

Synthèse de votre dette au 01/10/2023 (avec dérivés)

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx,Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
11 285 687 €	2,40%	12 ans et 4 mois	6 ans et 6 mois	24

État généré au
01/10/2023

Dette par nature

	Nombre de lignes	Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Emprunts	24	11 285 687 €	2,40%
Total dette	24	11 285 687 €	2,40%

État généré au 01/10/2023

Dette par type de risque

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Fixe	9 076 330 €	80,42%	1,87%
Variable	821 989 €	7,28%	5,05%
Livret A	1 387 369 €	12,29%	4,32%
Ensemble des risques	11 285 687 €	100,00%	2,40%

État généré au 01/10/2023

Dette par prêteur

Prêteur	CRD	% du CRD
SFIL CAFFIL	5 258 898 €	46,60%
CAISSE D'EPARGNE	1 437 333 €	12,74%
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 387 369 €	12,29%
CREDIT MUTUEL	1 189 694 €	10,54%
BANQUE POPULAIRE	1 011 818 €	8,97%
CAISSE CENTRALE DE CREDIT COOPERATIF	816 667 €	7,24%
Autres prêteurs	183 908 €	1,63%
Ensemble des prêteurs	11 285 687 €	100,00%

État généré au 01/10/2023

D. Eléments sur la dette du Budget Assainissement

Synthèse de votre dette au 01/10/2023 (avec dérivés)

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx,Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
24 353 241 €	2,80%	13 ans et 6 mois	7 ans et 4 mois	33

État généré au
01/10/2023

Dette par nature

	Nombre de lignes	Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Emprunts	33	24 353 241 €	2,80%
Total dette	33	24 353 241 €	2,80%

État généré au 01/10/2023

Dette par type de risque

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Fixe	15 057 335 €	61,83%	2,06%
Variable	0 €	0,00%	0,00%
Livret A	9 107 343 €	37,40%	4,01%
Barrière	188 563 €	0,77%	3,64%
Ensemble des risques	24 353 241 €	100,00%	2,80%

État généré au 01/10/2023

Dette par prêteur

Prêteur	CRD	% du CRD
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	7 799 519 €	32,03%
CAISSE D'EPARGNE	7 553 981 €	31,02%
SFIL CAFFIL	7 377 026 €	30,29%
CREDIT MUTUEL	1 545 984 €	6,35%
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	76 730 €	0,32%
Ensemble des prêteurs	24 353 241 €	100,00%

État généré au 01/10/2023

E. Eléments sur la dette du Budget Lotissement artisanal des Errues.

Synthèse de votre dette au 01/10/2023 (avec dérivés)

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx,Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
411 250 €	1,91%	11 ans et 7 mois	5 ans et 11 mois	1

État généré au
01/10/2023

Dette par nature

	Nombre de lignes	Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Emprunts	1	411 250 €	1,91%
Total dette	1	411 250 €	1,91%

État généré au 01/10/2023

Dette par type de risque

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Fixe	411 250 €	100,00%	1,91%
Variable	0 €	0,00%	0,00%
Ensemble des risques	411 250 €	100,00%	1,91%

État généré au 01/10/2023

Dette par prêteur

Prêteur	CRD	% du CRD
CREDIT MUTUEL	411 250 €	100,00%
Ensemble des prêteurs	411 250 €	100,00%

État généré au 01/10/2023